



Projet Aurifère de Bankan - Étude d'Impact Environnemental et Social

Résumé non technique

PREPARED FOR



DATE

20 December 2024

REFERENCE

0670983



DETAILS DU DOCUMENT

TITRE DU DOCUMENT	Projet Aurifère de Bankan - Étude d'Impact Environnemental et Social
SOUS-TITRE DU DOCUMENT	Résumé non technique
NUMÉRO DE PROJET	0670983
Date	20 December 2024
Version	06
Auteur	ERM
Nom du Client	Predictive Discovery Ltd/ Mamou Resources SARLU

HISTORIQUE DU DOCUMENT

				VALIDATION PAR ERM POUR EMISSION		
VERSION	REVISION	AUTEUR	VERSION	REVISION	AUTEUR	VERSION
02	00	ERM	Becky S	Paola R	28.03.2024	Version Définitive
03	00	ERM	Becky S	Paola R	08.05.2024	Définitive
04	00	ERM	Becky S	Paola R	24.05.2024	Définitive
05	00	ERM	Becky S	Laurent LP	28.10.2024	Définitive
06	00	PDI	PDI	Laurent LP	20.12.2024	Définitive

PAGE DE SIGNATURE

Projet Aurifère de Bankan - Étude d'Impact Environnemental et Social

Résumé non technique
0670983



Laurent Lopez-Parodi
Associé

Environmental Resources Management
2nd Floor Exchequer Court
33 St Mary Axe
Londres
Royaume-Uni
EC3A 8AA

© Copyright 2024 par ERM International Group Limited et/ou ses sociétés affiliées ("ERM"). Tous droits réservés.
Aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni transmise sous aucune forme et par quelque moyen que ce soit, sans l'accord écrit préalable d'ERM.

TABLE DES MATIERES

1.	RESUME NON TECHNIQUE	1
1.1	INTRODUCTION	1
1.2	CADRE JURIDIQUE	5
1.3	DESCRIPTION DU PROJET ET ALTERNATIVES	6
1.4	METHODOLOGIE DE L'ETUDE D'IMPACT	10
1.5	ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	13
	1.5.1 Engagement pendant la phase de Cadrage de l'étude	13
	1.5.2 Engagement pendant l'EIES	13
1.6	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	14
1.7	ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	18
1.8	GESTION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	34

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1	DESCRIPTION DES TENEMENTS DE PDI	1
TABLEAU 1.2	CALENDRIER GENERAL DE LA MINE	8
TABLEAU 1.3	ALTERNATIVES DU PROJET	9
TABLEAU 1.4	RESUME DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE REFERENCE	14
TABLEAU 1.5	RESUME DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS RESIDUELS	19
TABLEAU 1.6	RESUME DU PLAN D'ATTENUATION ET D'AMELIORATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	35

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.1	EMPLACEMENT DU PROJET (CONTEXTE REGIONAL)	3
FIGURE 1.2	SCHÉMA D'IMPLANTATION DU PROJET	4
FIGURE 1.3	APPROCHE GLOBALE POUR L'ETUDE D'IMPACT	11

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

Acronymes	Description
°C	Degrés
µm	Micromètre
ABACP	Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
ABN	Autorité du bassin du Niger
ACLS	Soutien Avancé de la Vie Cardiaque
ACP	Afrique, les Caraïbes et le Pacifique
ADE	Analyse des Différences Environnementales
AEC	Avant l'Ere Commune
AEP	Probabilité de dépassement annuel
AEWA	Accord sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie
AGE	Australasian Groundwater and Environmental Consultants (Consultants en Eaux Souterraines et Environnement en Australasie)
AGEE	Agence Guinéenne pour les Évaluations Environnementales
AI	Aire d'Influence
ALC	Agent de liaison communautaire
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales
ANFO	Mélange ammonitrate-huile combustible
ANGUCH	Agence Nationale des Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires
ANZECC	Conseil australien et néo-zélandais de l'environnement et de la conservation
AP	Agents des plaintes / responsable des réclamations
APK	Association des Pêcheurs de Kouroussa
ARCCL	Autorité de Régulation et de Contrôle du Contenu Local
ARPT	Agence de Régulation des Postes et Télécommunications
ASC	Agent de Santé Communautaire
ASX	Bourse Australienne des Valeurs Mobilières
ATK	Azote total Kjeldahl
AQ	Qualité de l'air
BAD	Banque africaine de développement
BC	Bankan Creek
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle

Acronymes	Description
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BPI	Bonnes Pratiques Internationales
BPII	Bonnes Pratiques Industrielles Internationales
BSA	Broyage Semi-Autogène
BSTP	Bourse de sous-traitance et de partenariats
CCC	Centre pour la Conservation des Chimpanzés
CCE	Certificat de Conformité Environnementale
CCLM	Comité de Concertation des Localités Minières
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CEACR	Commission d'Experts pour l'Application des Conventions et Recommandations
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
CENAGCUE	Centre National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CGEMAPE	Cadre de gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle
CIL	Carbone en lixiviation
CIM	Charges instantanées Maximales
CIMM	Conseil international des mines et métaux
CIP	Plateforme d'impact climatique
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CLC	Coordinateur de liaison communautaire
CMIP6	Projet d'Intercomparaison des Modèles Couplés 6
CMS	Convention sur les espèces migratrices
CMW	Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
CNRD	Comité National du Rassemblement pour le Développement
CNT	Conseil National de la Transition
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Miniers
CPMP	Chef de la Prévention des Maladies de la Préfecture
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CR	En danger critique (d'extinction) (liste rouge de l'UICN)

Acronymes	Description
CRMS	Cadre de restauration des moyens de subsistance
CSE	Commission de la survie des espèces
CSI	Confédération syndicale internationale
CTAE	Comité Technique d'Analyse Environnementale
CU	Commune Urbaine
CVE	Composantes valorisées environnementales et sociales
dB	Décibels
dba	Décibel pondéré A
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
DD	Données insuffisantes (Liste rouge de l'UICN)
DDA	Direction départementale de l'Agriculture
DE&I	Diversité, équité et inclusion
DPM	Déclaration de Politique Minière
E&S	Environnemental and Social
EDG	Electricité De Guinée
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EE	Évaluation Environnementale
EFD	Etude de Faisabilité Détaillée
EGC	Equipe de gestion de crises
EHC	Évaluation des Habitats Critiques
EIC	Évaluation des Impacts cumulatifs
EIDH	Etude d'impact sur les droits humains
EIE	Etude d'impact environnementale
EIES	Etude d'impact environnemental et social
EII	Équipe d'intervention en cas d'incident
EIS	Évaluation de l'impact sonore
EIS	Évaluation d'impact social
EIU	Équipe d'intervention d'urgence
ELC	Équipe de liaison communautaire
EMAPE	Exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or

Acronymes	Description
EN	En danger (d'extinction) (liste rouge de l'UICN)
EP4	Principes de l'Equateur version 4
EPF	Étude de pré faisabilité, étude détaillée faite pour PDI sous Mamou Resources
EPI	Equipement de protection individuel
EPs	Principes de l'Equateur
ERCC	Évaluation des Risques liés aux Changements Climatiques
ERDH	Évaluations des risques liés aux droits humains
ERM	Environmental Resources Management
ERPCC	Évaluation des Risques Physiques liés au Changement Climatique
ERSE	Étude de référence socio-économique
ESA	Agence spatiale européenne
ESG	Environnemental, social et gouvernance
ESP	Entreprise de sécurité privée
ESRI	Institut de recherche sur les systèmes environnementaux
ESS	Environnementales, sanitaires et sécuritaires
ETo	Évapotranspiration de référence
FAO ou ONUAA	Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNDC	Front National pour la Défense de la Constitution
FODEL	Fonds de développement économique local
FOL	Fioul lourd
GAAPE	Groupe d'Appui à l'Autopromotion Paysanne et la Protection de l'Environnement
GBM	Groupe de la Banque Mondiale
GD	Groupe de discussion
GDC	Groupe de discussion ciblé
GES	Gaz à Effet de Serre
GHS	Groupes de sols hydrologiques
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIWPS	Institut de Georgetown pour les femmes, la paix et la sécurité
GNF	Franc Guinéen
GRDC	Centre mondial de données sur le ruissellement

Acronymes	Description
GRVS	Grands récipients pour vrac souples
ha	Hectare(s)
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement
HSSE	Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement
HYCOS	Système d'Observation du Cycle Hydrologique
IACI	Ingénierie, Approvisionnement, Construction et Installation
IBAT	Integrated Biodiversity Assessment Tool (Outil d'Évaluation Intégrée de la Biodiversité)
IBTrACS	Archive internationale des meilleures trajectoires pour la gestion climatique
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
ICP	Indicateurs clés de performance
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IDPC	Indice de Durée des Périodes Chaudes
IDVF	Indice de Durée des Vagues de Froid
IEA	Institut d'Écologie Appliquée
IFM	Indice Forêt Météo
IJDC	Initiative des Jeunes pour le Développement Communautaire
IMERG	Récupérations multi-satellites intégrées pour le GPM
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
ISD	Installation de stockage des déchets
ISE	Indice des institutions sociales et du genre
ISO	Organisation internationale de normalisation
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
JDC	Initiative des Jeunes pour le Développement Communautaire
KBA	Key Biodiversity Areas (Zones clés de biodiversité)
kg, kg/m ³ , kg/t	Kilogrammes, kilogrammes par mètre cube, kilogrammes par tonne
KGM	Mine d'or de Kouroussa
km	Kilomètre
kt	Kilotonne

Acronymes	Description
kV	Kilovolt
L	Litre
L/s	Litre par seconde
LA10	Niveau de pression acoustique équivalent pondéré A, en décibels, utilisé pour exprimer le niveau de bruit de fond qui est dépassé pendant 10 % du temps sur une période donnée.
LA90	Niveau de pression acoustique équivalent pondéré A, en décibels, utilisé pour exprimer le niveau de bruit de fond qui est dépassé pendant 90 % du temps sur une période donnée.
LAeq	Niveau sonore équivalent
LAmx	Le niveau de pression acoustique maximal équivalent pondéré A, en décibels, enregistré sur une période donnée.
LAmín	Le niveau de pression acoustique minimal équivalent pondéré A, en décibels, enregistré sur une période donnée.
LFO	Fioul léger
LM	Lixiviation des métaux
LRT	Laboratoire de Recherche sur les Transports
LSST	Loi sur la santé et la sécurité au travail
m	Mètre
m au-dessus du niveau moyen de la mer	Mètres au-dessus du niveau moyen de la mer
m/j	Mètre par jour
m ³	Mètre cube
MCM	Modèle climatique mondial
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEST	Matières en suspension totales
MGF	Mutilations/ablation sexuelles féminines
MGG	Mécanisme de gestion des griefs
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MICS	Enquêtes Multiples à Indicateurs et Clusters
Mm3	Million de mètres cubes
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
m-ns	Mètres en dessous du niveau du sol

Acronymes	Description
MNT	Maladie Non Transmissible
Moz	Million d'onces
MR	Municipalité Rurale
MRC	Modèle Climatique Régional
MSF	Médecins sans Frontières
Mt	Millions de tonnes
MU	Municipalité Urbaine
MW	Mégawatt
MWe	Mégawatt électrique
NASA	Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace
NE	Nord-Est
NEB	Northeast Bankan (Bankan Nord-Est)
NIE	Notice d'impact environnemental
NO2	Dioxyde d'azote
NORM	Matériaux naturellement radioactifs
NOx	Oxydes d'azote
NP	Norme de Performance
NPS	Niveau de Pression Sonore
NQA	Normes de qualité de l'air
NT	Quasi menacée (liste rouge de l'UICN)
OBC	Organisations Basées sur la Communauté
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OGPNRF	Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
OSM	Open Street Map (projet collaboratif de cartographie en ligne)
PA	Potentiel d'Acidité

Acronymes	Description
PAB	Plan d'action biodiversité
PAP	Personne(s) affectée(s) par le projet
PAPFAM	Pan Arab Project for Family Health (Projet Panarable pour la santé familiale)
PAR	Plan d'action de réinstallation
PD	Particules diesel
PDI	Predictive Discovery Ltd
PDIP	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
PDL	Plan de développement local
PDSM	Plan de Développement du Secteur Minier
PEHD	Polyéthylène haute densité
PEPP	Plan d'engagement des parties prenantes
PET	Plan d'exécution sur le terrain
PGB	Plan de gestion de la biodiversité
PGE	Plan de gestion environnementale
PGEMAPE	Plan de gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PGMCB	Plan de Gestion de mesures compensatoires pour la Biodiversité
PGP	Plan de gestion des poussières
PGPC	Plan de gestion du patrimoine culturel
PGQA	Plan de gestion de la qualité de l'air
PGSSC	Plan de gestion de la santé, de la sécurité et de la sécurité communautaire
PHTLS	Soutien Avancé de la Vie en Pré-Hospitalier
PIB	Produit Intérieur Brut
PIU	Plan d'intervention d'urgence
PM	Particule en suspension
PM10	Particule en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNHN	Parc National Haut Niger
PPC	Personnes potentiellement concernées

Acronymes	Description
PRH	Politique des Ressources Humaines
PRMS	Plan de restauration des moyens de subsistance
PSH	Personne en situation de handicap
PTS	Particules totales en suspension
PVC	Polychlorure de vinyle
PVSDH	Principes Volontaires relatifs à la Sécurité et aux Droits de l'Homme
RAFOC	Réseau d'Assistance Financière aux Organisations Communautaires
RE	Rapport d'Évaluation
REE	Rapport d'Évaluation écologique rapide
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RGPH3	Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RH	Ressources Humaines
RNT	Résumé non technique
ROM	Minerai brut
RSB	Récepteur Sensible au Bruit
RVS	Récepteur visuellement sensible
S	Scénario
SARLU	Société à responsabilité limitée unipersonnelle
SE	Services écosystémiques
SFI	Société Financière Internationale
SFI PS	Normes de performance de la Société Financière International
SGG	Société Générale de Guinée
SGS	Section sur les Grands Singes
SIG	Système d'Information Géographique
SMBS	Métabisulfite de sodium
SO2	Dioxyde de soufre
SOx	Oxydes de soufre
SST	Santé et sécurité au travail
STEP	Station d'épuration des eaux usées
STI	Niveau de puissance sonore

Acronymes	Description
T	Période
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures (Groupe de travail sur les Divulgations Financières liées au Climat)
TCR	Trajectoire de Concentration Représentative
TdR	Termes de Références
TPS	Total des particules en suspension
TSM	Température de la surface de la mer
TSP	Trajectoire Socio-économique Partagée
UC	Unités de Consommation
UFM	Union du fleuve Mano
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCAT	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
UNCG	Union nationale des Chasseurs de Guinée
UNDPs	Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOG	Union Nationale des Orpailleurs de Guinée
UNOPS	Bureau des services des projets des Nations Unies
UNOSC	Union Nationale des Organisations de la Société Civile
URC	Unité de recherche climatique
UTPM	Utilisation des terres post-minières
UV	Ultraviolet
VBG	Violence et harcèlement basé sur le genre
VU	Vulnérable (liste rouge de l'UICN)
WCF	Fondation pour les Chimpanzés Sauvages
WDKBA	World Database of Key Biodiversity Areas (Base de données mondiale des Zones Clés de la Biodiversité)
WDPA	Base de données mondiale sur les Aires Protégées
WGS	World Geodetic System (Système géodésique mondial)

Acronymes	Description
WJP	Projet mondial pour la justice
WPS	Femmes, paix et sécurité
WRF	Weather Research and Forecasting (Recherche et Préviation Météorologiques)
WRI	Institut mondial pour les ressources
ZAEA	Zone d'Analyses Ecologiquement Appropriées
ZICO	Zone importante pour les oiseaux
ZIP	Zone Intégralement Protégée
ZIPT	Zones Importantes pour les Plantes Tropicales
ZO	Zone d'occurrence
ZSS	Zones de stockage des stériles
ZVT	Zone de Visibilité Théorique

1. RESUME NON TECHNIQUE

1.1 INTRODUCTION

Mamou Resources SARLU (Mamou Resources) est une filiale à part entière de Predictive Discovery Limited, une société australienne d'exploration minière et aurifère cotée à la Bourse Australienne des Valeurs Mobilières. PDI est active dans le domaine de l'exploration minière en Afrique de l'Ouest depuis 2010.

Mamou Resources développe le projet aurifère de Bankan (« le Projet ») pour le compte de PDI.

Le Projet est situé dans la préfecture de Kouroussa. PDI détient quatre permis d'exploration (Tableau 1.1) par l'intermédiaire de ses filiales guinéennes, qui ont été délivrés par le ministère des Mines et de la Géologie entre octobre 2018 et septembre 2020.

TABLEAU 1.1 DESCRIPTION DES TENEMENTS DE PDI

Nom	Numéro	Titulaire	Date d'attribution	Superficie (km ²)
Rive d'Argo	Permis d'exploration – Arrêté A/2018/7628/MMG	Argo Mining SARLU	24/10/2018	57,50
Rive de Kaninko	Permis d'exploration – Arrêté A/2019/5784/MMG	Mamou Resources SARLU	10/03/2019	98,20
Rive de Bokoro	Permis d'exploration – Arrêté A/2020/2561/MMG	Kindia Resources SARLU	09/09/2020	100,00
Rive de Saman	Permis d'exploration – Arrêté A/2020/1835/MMG	Mamou Resources SARLU	06/11/2020	99,80

Les activités d'exploration approfondies entreprises jusqu'à présent ont permis d'identifier deux gisements d'or à haute teneur dans les zones de Kaninko et de Saman, couvertes par des permis, qui appartiennent à Mamou Resources SARLU, à savoir :

- Northeast Bankan (NEB) et
- Bankan Creek (BC).

Ces gisements renferment des ressources minérales totales de 100,5 Mt (millions de tonnes) à 1,66 g/t Au, soit 5,38 Moz (millions d'onces) Au, dont 4,89 Moz à NEB et 0,49 Moz en à BC.

Mamou Resources et PDI ont entrepris des études techniques afin d'élaborer un plan minier permettant l'exploitation économique de ces ressources dans le cadre d'une opération minière commerciale à travers Mamou Resources SARLU. Une étude d'impact environnemental et social (EIES) fait partie de ces études afin d'obtenir les autorisations nécessaires à l'exploitation des ressources.

L'exploitation des gisements de NEB et BC est désignée collectivement sous le nom de « projet aurifère de Bankan ». Parallèlement, PDI poursuit ses efforts de prospection concernant des permis d'exploration plus étendus.

Le Projet est implanté au nord-est de la Guinée, dans la région de Haute Guinée, au sein de la Préfecture de Kouroussa. Plus précisément, il est situé à environ 1 km au nord du fleuve Niger, et en partie dans la zone périphérique du Parc National du Haut Niger (PNHN).

ERM a préparé l'EIES et le cadre du PGES en vue d'obtenir le Certificat de Conformité Environnementale (CCE) condition essentielle préalable à toute demande d'autorisation ou de titre d'exploitation et de la convention minière pour le projet qui doit être délivré par le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) en vertu du code minier guinéen et approuvé par le Conseil national de la transition. Cette évaluation est essentielle pour obtenir les autorisations requises auprès des autorités compétentes, notamment le MEDD (conformément au code de l'environnement). Il existe un projet de Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National du Haut Niger sur la période 2022 - 2031, qui reconnaît la croissance de l'exploitation minière industrielle dans les zones périphériques nord de la Préfecture de Kouroussa où se situe le Projet Bankan et qui spécifie qu'une EIES doit être menée pour atténuer les impacts des activités minières entreprises en vertu des concessions accordées dans cette zone. Ces autorisations, entre autres, sont indispensables pour l'utilisation des terres proposées pour une partie du projet situé dans le coin nord-est de la zone périphérique du Parc National du Haut Niger (PNHN).

L'emplacement du Projet est indiqué dans la Figure 1.1 et la Figure 1.2.

FIGURE 1.1 EMBLACEMENT DU PROJET (CONTEXTE REGIONAL)

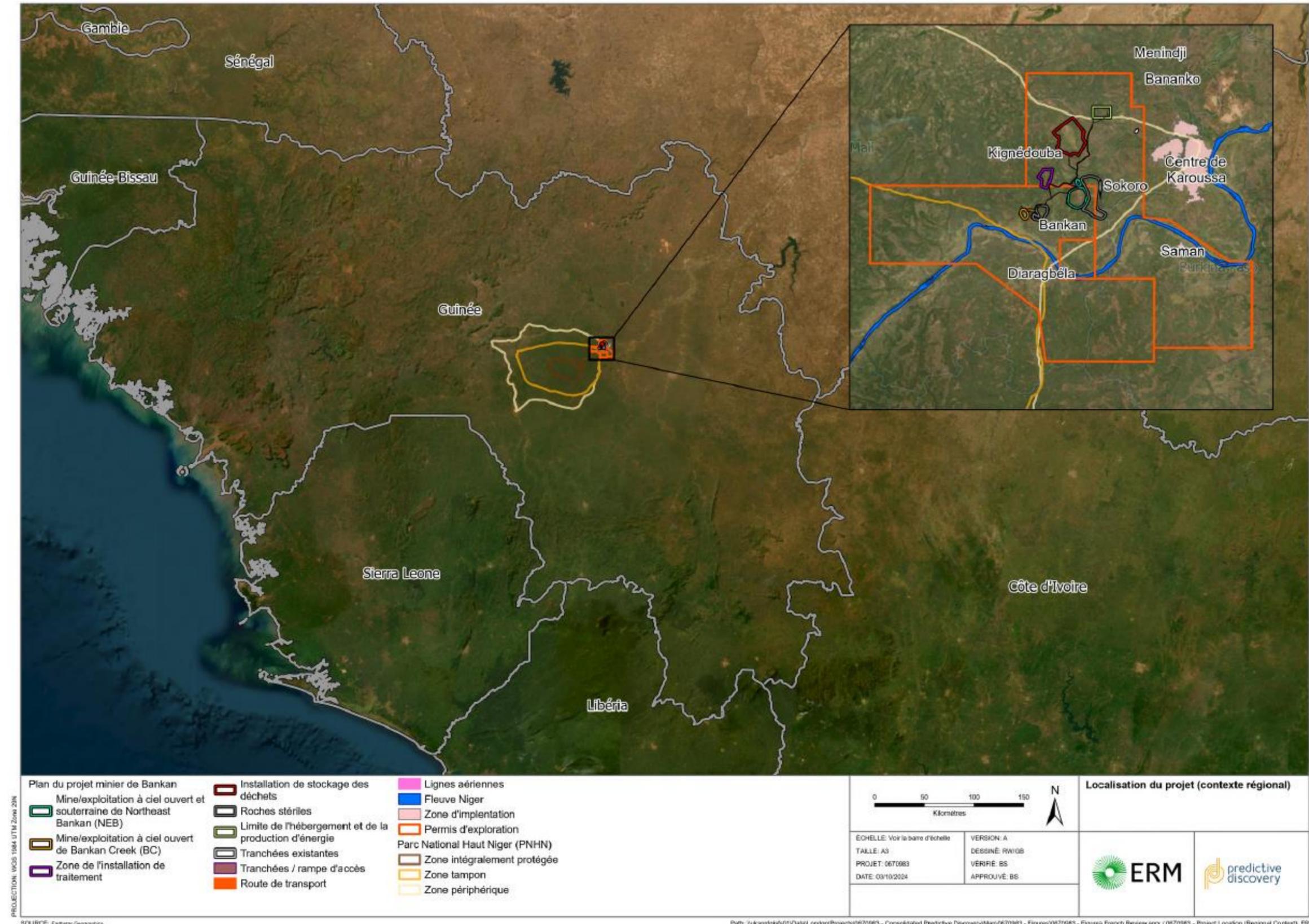
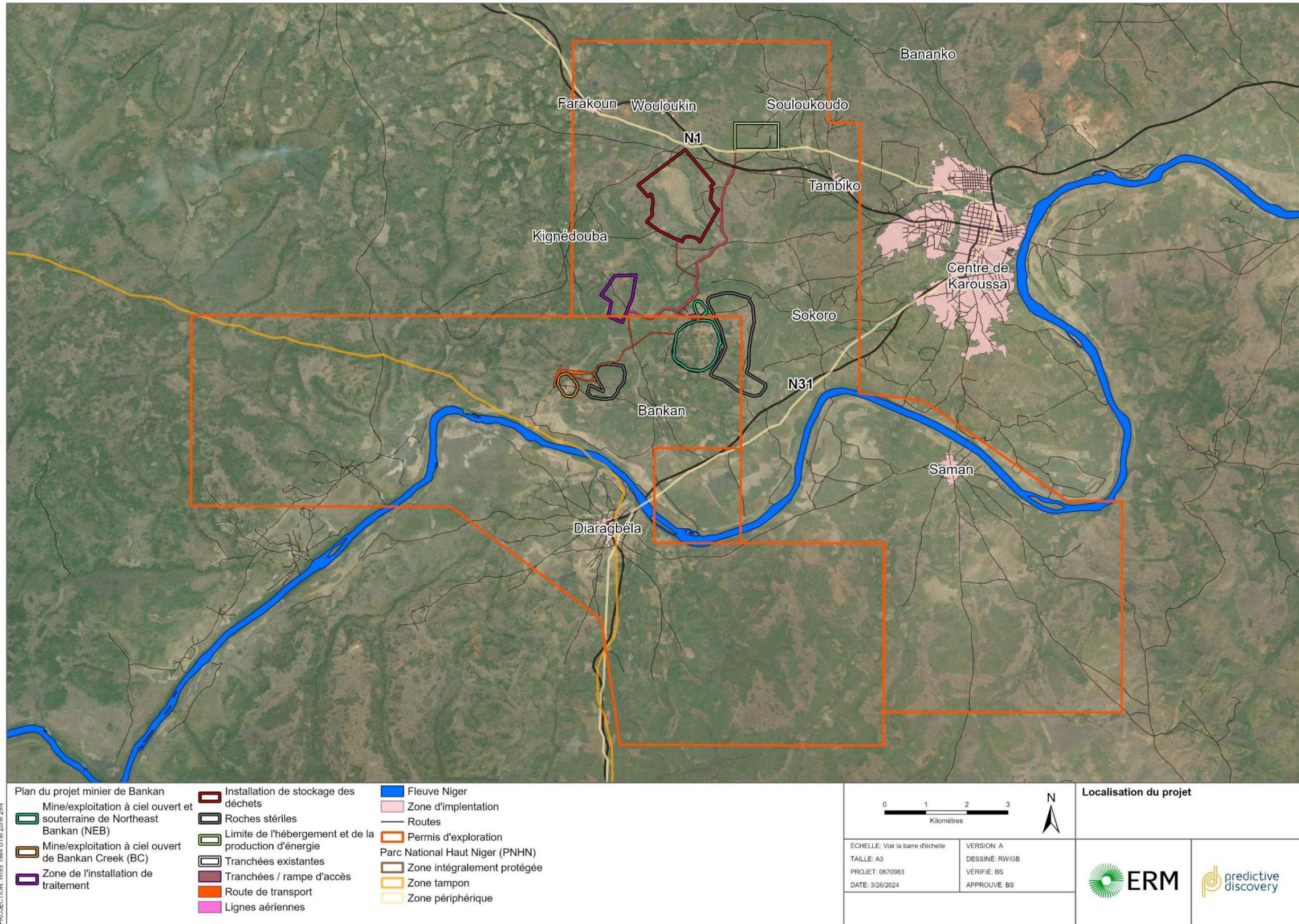


FIGURE 1.2 SCHÉMA D'IMPLANTATION DU PROJET



Path: \\uksprdgisfs011Data\London\Projects\0670983 - Consolidated Predictive Discovery\Map\0670983 - Figures\0670983 - Figures French Review.aprx / 0670983 - Project Location_FR

1.2 CADRE JURIDIQUE

Le rapport d'étude d'impact environnemental et social (EIES) a été élaboré conformément à la Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019 portant Code de l'environnement de la République de Guinée, article 28, selon lequel « tout projet de développement ou de réalisation d'ouvrage ou d'exploitation qui risque de porter atteinte à l'environnement fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social préalable ».

Selon l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG modifiant l'Arrêté A/2022/1646/MEDD/CAB/SGG du 25 juillet 2022 relatif à la procédure administrative d'évaluation environnementale (« Arrêté 1595 »), une étude d'impact environnemental et social doit contenir au moins (article 24) :

- Un résumé non technique avec une synthèse des informations fournies dans les différents chapitres, allant de la description du projet au plan de gestion environnementale et sociale ;
- Une introduction qui présente le rapport ;
- Le contexte et la justification du projet, les objectifs et les résultats attendus du projet ;
- Une analyse du cadre politique, juridique et institutionnel du projet ;
- Une description des différentes options pour la réalisation du projet en termes d'emplacement géographique (site, couloir, zone), de disponibilité technologique (processus, méthodes d'exploitation) ou de techniques opérationnelles, ainsi qu'une comparaison de ces options et la justification de l'option choisie ;
- Une description complète du projet, y compris les activités, les aménagements connexes et les travaux prévus pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture, ainsi qu'une description des rejets, y compris les équipements et les installations associés. Cette description comprend également une estimation des coûts du projet, le calendrier de sa mise en œuvre dans les différentes phases, et la détermination des limites géographiques de la zone du projet ;
- Une description et une analyse comparative des alternatives ;
- Les résultats des consultations publiques avec une description des méthodes et processus appliqués ;
- Une présentation de la méthodologie ;
- Une analyse de l'état initial du site et de son environnement : collecte de données de base sur les ressources en eau, le sol, l'air, l'évolution du climat, la flore, la faune, la diversité biologique, les paramètres physico-chimiques et microbiologiques, les conditions socio-économiques, les sites du patrimoine culturel et archéologique, etc.
- Une identification et une évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux (positifs ou négatifs, directs, indirects ou cumulatifs à court, moyen et long terme) liés à la mise en œuvre du projet dans ses différentes phases ;
- Une évaluation des pertes de biodiversité et de services écosystémiques selon la hiérarchie des mesures d'atténuation (éviter, atténuer, compenser et gain net) ;
- Une identification et une évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux (positifs ou négatifs, directs, indirects ou cumulatifs à court, moyen et long terme) liés à la mise en œuvre du projet dans ses différentes phases ;
- L'élaboration de mesures compensatoires pour les pertes de biodiversité, si possible, sous la forme de compensations ;

- Les effets sur l'égalité des genres et les personnes vulnérables ;
- Une évaluation des émissions de gaz à effet de serre ;
- La proposition de mesures d'atténuation et de compensation des risques et impacts négatifs, de mesures de renforcement des impacts positifs, et de mesures spécifiques de réduction et d'adaptation des gaz à effet de serre ;
- Une évaluation des effets cumulatifs sur les principales composantes valorisées ;
- Un plan de réhabilitation et de fermeture ;
- Un plan d'engagement des parties prenantes ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) comprenant un programme d'atténuation et/ou de renforcement des impacts, un programme de surveillance environnementale, un programme de renforcement des capacités pour les parties prenantes, et un résumé des coûts des différents programmes ;
- Un plan d'action de réinstallation et d'indemnisation, le cas échéant ;
- Un plan de gestion des risques, des dangers, des catastrophes et des urgences environnementales ;
- Un plan de gestion des déchets ;
- Un plan de gestion du patrimoine culturel et tout autre plan associé ;
- Une conclusion générale de l'étude.

Les lignes directrices générales pour la réalisation des études d'impact environnemental et social ont été publiées par le ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Forêts de l'époque en 2013 (actuel ministère de l'Environnement et du Développement durable). En mai 2023, l'Arrêté A/2023/1595/MEDD/CAB/SGG relatif à la *Procédure administrative d'évaluation environnementale* a été publié. L'EIES a été préparée conformément aux exigences des lignes directrices générales et de l'Arrêté 1595.

Les principales exigences des prêteurs internationaux et les bonnes pratiques industrielles internationales (GIIP) applicables à ce Projet sont les suivantes :

- Normes de performance de la Société financière internationale (SFI) en matière de durabilité environnementale et sociale (2012) ;
- Lignes directrices générales du Groupe de la banque mondiale (GBG) en matière d'environnement, de santé et de sécurité (ESS) (2007) ;
- Lignes directrices du GBG en matière d'ESS pour l'industrie minière (2007).

1.3 DESCRIPTION DU PROJET ET ALTERNATIVES

Le Projet proposé consiste à développer une mine d'or avec une production prévue d'environ 3,2 millions d'onces (Moz) d'or sur 12 ans à partir d'une mine à ciel ouvert et souterraine à NEB et d'une mine à ciel ouvert à BC, située à 2 km au sud-ouest de NEB.

Le Projet prévoit l'extraction d'environ 226 Mt de déchets et 50 Mt de minerai dans les deux mines à ciel ouvert, ainsi que l'extraction de 10,8 Mt de minerai dans la mine souterraine de NEB, qui commencera par la réalisation d'une tranchée et d'une rampe d'accès pendant la

période de construction. Le traitement du minerai se fera à raison de 5,5 Mt par an pendant environ 12 ans.

L'exploration dans les quatre zones de permis est en cours et se poursuivra pendant la phase d'exploitation. D'autres gisements pourront être identifiés tout au long de la durée de vie de la mine couverte par cette EIES, bien que celle-ci porte sur les seules ressources actuellement définies à NEB et BC. La construction et l'exploitation du Projet nécessiteront la mise en place d'infrastructures de soutien et d'installations connexes.

Il est prévu que la zone d'exploitation immédiate de la mine comprenne les éléments suivants :

- Deux mines à ciel ouvert et une mine souterraine ;
- Deux zones de roches stériles (RS), appelées Northeast Bankan (NEB) et Bankan Creek (BC) ;
- Des aires de dépôt et de stockage de minerai brut ;
- Une installation de traitement, comprenant un circuit de décantation à contre-courant, un circuit de destruction du cyanure, un atelier d'entretien et une salle d'or.
- Une installation d'empilage à sec des déchets et une installation de stockage des déchets (ISD) ;
- Une centrale électrique hybride – centrale thermique de 48,0 MW et parc solaire de 56 MWp avec système de stockage d'énergie par batterie de 11 MWhr à 40 C de température ambiante, et des lignes de transmission ;
- Une station d'épuration des eaux usées (STEP) pour traiter l'eau produite par le filtrage des déchets, et le réservoir de stockage d'eau traitée/potable (RSET/P) associé ;
- Plusieurs zones d'emprunt mineures ;
- Un atelier d'entretien des équipements de la mine ;
- Une zone de stockage du carburant et des réactifs ;
- Une zone de stockage d'explosifs en vrac et un magasin d'explosifs ;
- Une station d'épuration des eaux ;
- Une station d'épuration des eaux usées ;
- Des routes de transport et autres routes d'accès ;
- Des installations de gestion des déchets ;
- Les autres infrastructures sur site associées au Projet, notamment les installations d'hébergement et les installations connexes pour les travailleurs, les bâtiments administratifs et les entrepôts.

La vie du Projet se déroulera en quatre phases : préproduction, exploitation, fermeture et post-fermeture. La préproduction comprend toutes les activités nécessaires à la construction de la mine et des installations associées ainsi qu'à la mise en service de l'installation de traitement. L'exploitation est la phase pendant laquelle la mine et l'installation de traitement produisent de l'or. La fermeture décrit la phase qui suit la production et au cours de laquelle Mamou Resources stabilisera le site pour le laisser dans un état durable à long terme.

Les activités menées au cours de ces phases sont résumées dans le calendrier général de la mine (voir le Tableau 1.2).

TABLEAU 1.2 CALENDRIER GENERAL DE LA MINE

Année	Activités	
Travaux préliminaires	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et réfection des routes d'accès. • Coupe commerciale d'arbres avant la construction. • Préparation des travaux de terrassement. 	
Préproduction (construction, mise en service et démarrage)	<ul style="list-style-type: none"> • Construction des premiers ouvrages. • Préparation du site de l'installation de traitement, y compris le défrichage et le nivellement. • Construction des bassins de sédimentation et des dispositifs de drainage du site (fossés, étangs, canaux de déviation du site, nivellement). Des bassins de sédimentation seront construits autour des décharges, des empreintes des puits, le long des voies d'accès et là où les installations sont situées pour contrôler le ruissellement des sédiments. • Construction des principales routes de transport entre NEB, BC et la zone de l'installation de traitement. • Construction d'une route d'accès entre l'installation de traitement et l'ISD, consolidation des routes existantes, et construction d'autres routes d'accès mineures. • Construction de l'ISD et de la zone de stockage. • Décapage de la zone de fosse de BC, de la zone de RS de BC, de la zone de fosse et de la zone de RS phase 1 de NEB, ainsi que de la zone de stockage du minerai brut. • Enlèvement de la couche de latérite et décapage préalable des déchets dans les fosses de NEB et BC via l'excavation et le stockage du minerai saprolitique et latéritique en vue de la construction de l'installation de traitement. • Construction de l'installation de traitement, des stations d'épuration des eaux, de la centrale électrique et des infrastructures de soutien. • Mise en service et démarrage de l'installation de traitement et de l'ISD. Création de la zone de RS phase 1 de BC et de la zone de RS phase 1 de NEB. • Construction de la tranchée et de la rampe d'accès souterraines de NEB ainsi que des infrastructures associées. • Construction des infrastructures de surface pour les mines à ciel ouvert et la mine souterraine. • Installation d'un générateur pour le développement initial. • Mise en place d'une sous-station souterraine. • Installation d'un compresseur d'air. • Travaux d'aménagement de la mine souterraine de NEB. 	
Exploitation	Année 1	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation minière de la fosse de BC. • Exploitation minière de la fosse phase 1 de NEB. • Exploitation de la zone de RS de BC et de la zone de RS phase 1 de NEB. • Aménagement et exploitation de la mine souterraine de NEB.
	Année 2	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation minière de la fosse phase 1 de NEB. • Exploitation de la zone de RS phase 1 de BC et de la zone de RS phase 1 de NEB. • Stockage des matériaux nécessaires à la construction du mur de l'ISD. • Aménagement du sous-sol et exploitation minière de NEB.
	Année 3	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de l'exploitation minière de la fosse de BC. • Exploitation minière de la fosse phase 1 de NEB. • Finalisation de la zone de RS de BC, et début des travaux de réhabilitation et de la fermeture de la mine. • Aménagement du sous-sol et exploitation minière de Bankan.
	Année 4	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation minière de la fosse phase 1 de NEB. • Exploitation de la zone de RS phase 1 de NEB.

Année	Activités
	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de RS de BC et réhabilitation/fermeture de la zone environnante. • Aménagement du sous-sol et exploitation minière de NEB.
Années 5-7	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation minière et fermeture de la fosse phase 1 de NEB, et utilisation de la zone de RS phase 1 de NEB. • Création et exploitation minière de la fosse phase 2 de NEB. • Création et utilisation de la zone de RS phase 2 de NEB (extension de la zone de RS phase 1). • Aménagement du sous-sol et exploitation minière de NEB. • Réhabilitation et fermeture de la zone de RS de BC et de la zone environnante.
Années 6-12	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation minière puis finalisation de la fosse phase 2 de NEB, et utilisation de la zone de RS phase 2 de NEB. • Aménagement du sous-sol, exploitation minière et fermeture de NEB. • Réhabilitation progressive de la zone de RS de NEB.
Fermeture	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la réhabilitation de l'ISD. • Nivellement des bancs dans les zones de RS, le cas échéant. • Revégétalisation des zones de RS et des autres zones perturbées. • Démantèlement des bâtiments et de l'installation de traitement.

Les alternatives envisagées pour le Projet sont résumées dans le Tableau 1.3.

TABLEAU 1.3 ALTERNATIVES ET VARIANTES DU PROJET

Option alternative	Détails
Non réalisation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Si cette option était retenue, il n'y aurait pas de défrichement supplémentaire et les impacts négatifs potentiels du développement de la mine, tels que décrits dans le volume 3 (étude d'impact), seraient évités. • Mais cela signifierait aussi que les opportunités économiques résultant du Projet disparaîtraient. Les emplois directs/indirects et les opportunités indirectes résultant de l'immigration ne seraient pas créés, et les opportunités de renforcement des capacités des communautés et entreprises locales n'existeraient plus. La région et le pays ne bénéficieraient pas de l'exploitation d'une ressource minière importante.
Emplacement	<p>Des critères ont été appliqués lors de la conception du Projet pour minimiser son empreinte potentielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones d'exclusion de 30 m autour des cours d'eau, de 200 m autour du fleuve Niger, de 500 m autour des villages, et évitement des habitats sensibles dans la mesure du possible. • Conservation des arbres adultes et des arbres servant de juchoirs dans la mesure du possible. • Deux options ont été envisagées pour l'installation de stockage des déchets : l'option la plus à l'est a été retenue car elle est la plus éloignée des villages. • Les routes d'accès ont été choisies de manière à éviter les villages. • La centrale électrique est située en dehors de la zone périphérique du PNNH.
Conception de la mine	<p>Deux approches minières ont été envisagées : une option souterraine pour lancer l'exploitation en gradins dès l'achèvement de l'exploitation à ciel ouvert (option 1), et une option d'aménagement entièrement souterrain de la mine avec toutes les infrastructures de surface situées dans une zone en dehors de la zone périphérique du PNNH (option 2). L'option 1 a été retenue pour des raisons financières :</p>

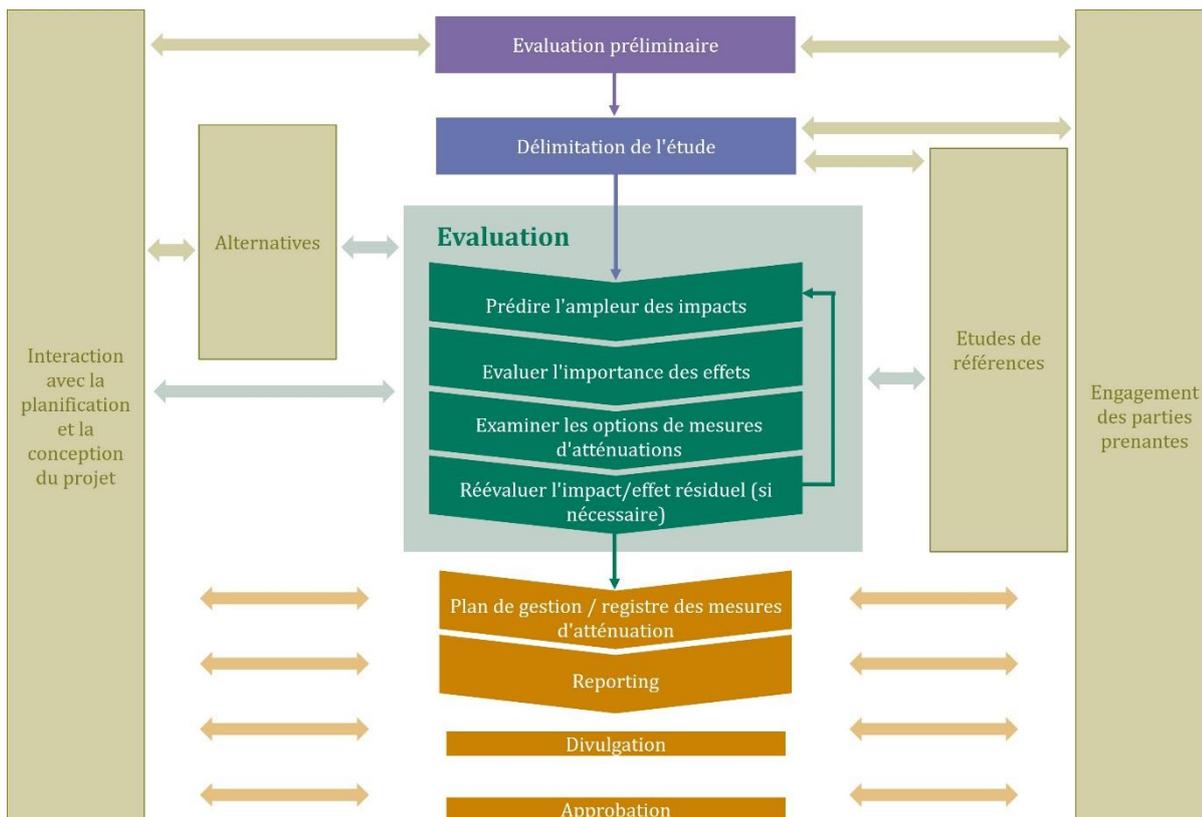
Option alternative	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> • L'option 1, qui propose d'utiliser une plus grande mine à ciel ouvert et un élément souterrain de plus petite envergure, augmenterait la quantité de roches stériles à gérer et aurait des effets néfastes sur les eaux de surface et les eaux souterraines, mais elle est financièrement viable. • L'option 2, c.-à-d. un aménagement entièrement souterrain, réduirait considérablement les impacts du Projet, mais n'est pas financièrement viable en raison des coûts d'investissement supplémentaires qu'elle implique.
Gestion des déchets	<p>Trois méthodes d'élimination des déchets ont été envisagées. Toutes les méthodes incluent un circuit de destruction/détoxification du cyanure.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Option 1 – Boues de déchets pompées de manière conventionnelle ; • Option 2 – Pâte pompée de manière centralisée ; et • Option 3 – Déchets empilés à sec. <p>L'option 3 a été retenue pour l'étude de pré faisabilité (EFP). L'emplacement de l'ISD n'est pas limité par les paramètres de pompage, car les déchets sont séchés à l'aide de filtres-presses, puis transportés par camion jusqu'à l'ISD. Ce système permet de récupérer la plus grande partie de l'eau pour la réutiliser et de laisser le moins d'humidité possible dans les déchets. Compte tenu de la faible teneur en humidité et de la méthode physique de mise en place, aucun bassin de lixiviats ne se forme. Cette option réduit les impacts potentiels des événements imprévus ainsi que les rejets dans l'environnement.</p>
Hébergement des travailleurs	<p>Les options envisagées pour accueillir le personnel du Projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Camps sur site ; et • Logement des travailleurs dans la ville voisine de Kouroussa.
Consommation d'énergie	<p>Les options pour l'alimentation électrique sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation de systèmes d'énergie renouvelable (ex. : centrale solaire) ; • Raccordement au réseau électrique existant ; et • Centrale électrique au fioul lourd. <p>Le raccordement au réseau électrique existant n'a pas été jugé viable car le réseau n'est pas bien approvisionné : il ne fonctionne généralement que six heures par jour, et il représenterait un risque pour les opérations. Un système entièrement renouvelable utilisant des panneaux solaires n'a pas été jugé approprié, car la surface nécessaire pour desservir la mine aurait impacté une zone supplémentaire très étendue.</p> <p>Après évaluation des options ci-dessus, Mamou Resources a opté pour une option fioul lourd/solaire hybride.</p>

1.4 METHODOLOGIE DE L'ETUDE D'IMPACT

Cette section présente la méthodologie de l'étude d'impact environnemental et social (EIES). L'étude d'impact (EI) est réalisée selon un processus systématique qui prévoit et évalue les impacts que le Projet pourrait avoir sur certains aspects de l'environnement physique, biologique, social/socio-économique et culturel, et qui identifie les mesures que le Projet prévoit pour éviter, réduire, atténuer ou compenser les impacts négatifs, et pour renforcer les impacts positifs lorsque cela est possible.

La méthodologie suit l'approche illustrée dans la Figure 1.3.

FIGURE 1.3 APPROCHE GLOBALE POUR L'ETUDE D'IMPACT



Source : ERM, 2019

Cette section détaille également la méthodologie utilisée pour collecter et analyser les données primaires et secondaires utilisées dans ce rapport. Des informations primaires et secondaires provenant de Mamou Resources, de sources gouvernementales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes liées au Projet ont été collectées pour contribuer à la préparation de ce rapport.

Analyse préliminaire

L'analyse préliminaire s'est appuyée sur une description de haut niveau du Projet et des installations associées, y compris les informations disponibles concernant la conception du Projet et les conditions environnementales et sociales existantes, le cadre réglementaire applicable au Projet et toutes les autres exigences identifiées dans les termes de référence approuvés de l'EIES, afin de fournir un résumé des conclusions initiales sur les impacts potentiels du Projet et d'orienter l'élaboration de l'EIES.

Délimitation de l'étude

Une délimitation de l'étude a été entreprise pour déterminer l'aire d'influence (AI) potentielle du Projet, et donc la zone d'étude appropriée, et pour identifier les interactions possibles entre le Projet et les ressources/récepteurs dans l'aire d'influence. Elle permet également de trouver et sélectionner des alternatives et d'identifier les éléments à prendre en compte dans l'EIES. La délimitation de l'étude a été réalisée dans le cadre de l'analyse des lacunes entreprise par ERM.

Limite du Projet et aire d'influence

Afin de définir le champ d'application des caractéristiques et des activités du Projet, en particulier les aspects susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, une description détaillée du Projet a été préparée. Les caractéristiques de conception des installations du Projet, ainsi que les activités planifiées et éventuellement non planifiées, sont détaillées dans le volume 1 – chapitre 3 du rapport de l'EIES. Une AI spécifique est définie pour chacun des chapitres thématiques de référence du rapport de l'EIES.

Collecte des données initiales

Afin de fournir le contexte dans lequel les impacts potentiels du Projet peuvent être évalués, une description des conditions physiques, biologiques, sociales/socio-économiques et culturelles actuelles est présentée. Les données initiales incluent des informations sur l'ensemble des ressources/récepteurs identifiés lors de la délimitation de l'étude comme pouvant être affectés de manière significative par le Projet.

Les données initiales prennent en compte les conditions actuelles et leur évolution apparente, ainsi que les autres développements dans la zone globale du Projet, qu'ils soient en cours, certains ou susceptibles d'être initiés dans un avenir proche. Ces développements sont pris en compte dans l'évaluation des impacts et effets cumulatifs.

Processus de l'étude d'impact

L'identification et l'évaluation des impacts commencent par la délimitation de l'étude et se poursuivent tout au long du processus de l'EIES. Les principales étapes de l'EIES sont les suivantes :

- Prédiction des impacts potentiels : déterminer ce qui pourrait advenir des ressources/récepteurs du fait du Projet et des activités qui y sont associées ;
- Évaluation des impacts : évaluer l'importance des impacts prévus en tenant compte de leur magnitude et de leur probabilité d'occurrence, ainsi que de la sensibilité, de la valeur et/ou de l'importance de la ressource/du récepteur affecté(e) ;
- Mesures d'atténuation et de renforcement : identifier des mesures appropriées et justifiées pour atténuer les impacts négatifs potentiels et renforcer les impacts positifs potentiels ;
- Évaluation des impacts résiduels : évaluer l'importance des impacts potentiels dans l'hypothèse d'une mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation et de renforcement ;
- Évaluation des impacts cumulatifs : évaluer les impacts potentiels du Projet lorsqu'ils sont combinés à tous les développements actuels et raisonnablement prévisibles dans l'AI du Projet.

Pour comprendre la contribution du Projet aux impacts cumulatifs dans son AI, une évaluation des impacts cumulatifs (EIC) a été réalisée. Si les impacts cumulatifs totaux dus à de multiples projets dans une zone donnée devraient en théorie être identifiés par le processus d'aménagement du territoire géré par le gouvernement, les GIIP exigent d'un promoteur qu'il détermine sa contribution aux impacts cumulatifs globaux. L'EIES et l'EIC sont préparées sur la base d'une logique, d'un processus analytique et d'outils similaires. Contrairement à l'EIES, qui se concentre sur le Projet en tant que source d'impacts, l'EIC examine les composantes valorisées de l'écosystème (CVE) influencées par différents projets. L'EIC permet d'évaluer l'état général des CVE et leur viabilité.

Gestion et suivi

La dernière étape du processus de l'étude d'impact consiste à définir les mesures de gestion et de suivi de base nécessaires pour déterminer si a) les impacts et leurs composantes associées sont conformes aux normes et lignes directrices applicables, et si b) les mesures d'atténuation permettent de réduire efficacement ces impacts, et si les mesures compensatoires/compensations réduisent leurs effets dans la mesure prévue.

Évaluation des risques liés aux événements imprévus

Pour évaluer les impacts potentiels des événements imprévus, on utilise une approche basée sur le risque afin d'identifier 1) les événements imprévus les plus susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, la société et/ou la santé des communautés, et 2) les événements imprévus dont les impacts potentiels sur l'environnement, la société et/ou la santé des communautés sont les plus importants. L'importance de l'impact des événements imprévus est déterminée en évaluant la combinaison probabilité-conséquences.

1.5 ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

1.5.1 ENGAGEMENT PENDANT LA PHASE DE CADRAGE DE L'ETUDE

La consultation pour la phase de cadrage de l'EIES a eu lieu entre le 11 et le 29 août 2021. Elle a consisté en 27 consultations publiques avec différents groupes de parties prenantes :

- Autorités administratives déléguées ;
- Autorités administratives décentralisées ;
- Districts ruraux ;
- Autorités coutumières (ex. : sages) ; et
- Société civile.

La consultation ultérieure pour la phase de cadrage de l'EIES a eu lieu le 12 juillet 2022 lors de réunions organisées avec le ministère de l'Environnement et du Développement durable et, en son sein, l'Agence Guinéenne pour les Évaluations Environnementales (AGEE) et l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF). Au cours de ces réunions, le Projet a été présenté aux autorités et les sujets suivants ont été abordés :

- Processus de l'EIES ;
- Mise à jour des réglementations nationales ;
- Options de conception du Projet ;
- Surveillance de la biodiversité ; et
- Collaboration future.

1.5.2 ENGAGEMENT PENDANT L'EIES

Des engagements ont été entrepris avec les parties prenantes dans le cadre du processus de l'EIES. Ces engagements ont pris la forme de groupes de discussion ciblés, de consultations publiques et d'entretiens avec des informateurs clés, et ont permis de collecter des données primaires dans le cadre de l'étude de référence socio-économique pour l'AI sociale. Les modalités et contenus des engagements lors de la collecte des données initiales sont détaillés dans chapitre 5 relatif aux résultats des consultations publiques.

1.6 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Les conditions physiques, biologiques et sociales existantes dans l'aire d'influence (AI)¹ sont résumées ci-dessous, avec un accent sur les ressources/récepteurs susceptibles d'être impactés par le Projet. Les informations fournies sont basées sur les études réalisées par les consultants nationaux de l'EIES (Insuco et Biotope), sur les données recueillies par Mamou Resources et AGE (Consultants en Eaux Souterraines et Environnement en Australie), ainsi que sur un examen des informations accessibles au public.

Le Tableau 1.4 présente un résumé du contexte environnemental et social du site.

TABLEAU 1.4 RESUME DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE REFERENCE

Récepteur	Description
Topographie	<ul style="list-style-type: none"> L'AI du Projet se caractérise principalement par des collines et de vastes plaines. L'altitude varie entre 370 et 436 m au-dessus du niveau de la mer. Les pentes des vallées sont généralement douces et les autres zones sont plates, sauf à l'ouest de la zone du Projet, où les pentes sont plus raides et les collines un peu plus marquées.
Géologie et sols	<ul style="list-style-type: none"> L'exploitation minière artisanale et la déforestation sont susceptibles d'avoir déjà affecté les sols par rapport à leur état naturel. Le bassin de Siguiri est un bassin volcano-sédimentaire paléoprotérozoïque. Il fait partie du Supergroupe Birimien qui abrite la plupart des gisements aurifères d'Afrique de l'Ouest. Sur les 45 lieux d'échantillonnage, les sols observés étaient soit des graviers limoneux, soit, dans une moindre mesure, des argiles sableuses et graveleuses. L'échantillonnage chimique n'a révélé aucun signe de pollution par des déchets organiques industriels ou commerciaux, mais des composés organiques lourds ont été détectés dans huit endroits. En termes de qualité agricole, les sols sont fortement lessivés des éléments nutritifs, tels que le nitrate, le phosphate et la plupart des métaux-traces, bien qu'il y ait une certaine variabilité et que certaines zones soient plus fertiles que d'autres.
Climat et météorologie	<ul style="list-style-type: none"> La Guinée a deux saisons distinctes : une saison humide du 15 mai au 15 novembre et une saison sèche du 15 novembre à 15 mai. Pendant la saison sèche, Siguiri est exposée à des vents continentaux secs et poussiéreux (l'harmattan). Ces vents soulèvent de grandes quantités de poussières dans l'atmosphère, qui peuvent être transportées sur des centaines de kilomètres avant de se déposer.
Qualité de l'air ambiant	<ul style="list-style-type: none"> D'après les résultats préliminaires de la surveillance de la qualité de l'air, les normes de qualité de l'air pour le SO₂ ne sont pas dépassées. On a observé des dépassements des normes de qualité de l'air sur : <ul style="list-style-type: none"> 6 sites pour le NO₂ ; 2 sites pour le dépôt de poussières ; 1 site pour les PM_{2.5} ; 1 site pour les PM₁₀. Ces dépassements ne sont pas inattendus au regard des conditions générales de la région, et le bassin atmosphérique dans la zone générale du Projet est considéré comme possiblement dégradé. Une surveillance continue permettra de clarifier la situation.

¹ Les AI sont définies individuellement pour chaque chapitre portant sur un sujet spécifique. D'une manière générale, elles se situent dans un rayon de 5 km autour du Projet.

Récepteur	Description
Bruit ambiant	<ul style="list-style-type: none"> • L'échantillonnage du bruit effectué pour l'EIES de juin à août 2023 a montré que les 11 sites de surveillance dépassaient les critères de la Société financière internationale (SFI) pour le bruit ambiant nocturne (22 h - 7 h). Pour la plupart des sites, cela peut être attribué aux routes nationales N1 et N31. • 7 des 11 sites de surveillance dépassaient les critères de la SFI pour le bruit diurne (07 h - 22 h) en raison des activités urbaines dans les villages voisins et des véhicules circulant sur les routes avoisinantes.
Qualité des eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> • Le Projet est situé sur la rive gauche (côté nord) du fleuve Niger (à 1,2 km). Les petites rivières dans l'AI du Projet peuvent s'assécher pendant la saison sèche, tandis que les vallées et les plateaux peuvent être inondés pendant la saison des pluies. • Des échantillons d'eaux de surface ont été prélevés mensuellement à 13 points stratégiques de la zone d'étude de l'EIES entre décembre 2022 et août 2023. • Les cours d'eau saisonniers étudiés dans la zone d'étude ne répondaient pas aux normes de la SFI et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de qualité de l'eau. • Les échantillons d'eau de surface prélevés dans le fleuve Niger pérenne ont montré une diminution générale de la qualité de l'eau au fil du temps. Les principaux paramètres qui ne respectaient pas les normes de la SFI, de l'OMS et/ou de la Guinée étaient les valeurs de pH, métaux lourds, coliformes totaux et coliformes fécaux. • Les valeurs fécales élevées observées au début de la saison des pluies pourraient s'expliquer par un « rinçage » des polluants dans les cours d'eau à la suite des premières pluies.
Valeurs paysagères et aménité visuelle	<ul style="list-style-type: none"> • 26 points d'observation ou 'points de vue' ont été identifiés dans la zone d'étude afin d'être exhaustifs des différentes composantes du paysage. Ces points de vue sont appelés des récepteurs visuels sensibles (VSR). Ils représentent des points dans le champ de vision à partir desquels les individus peuvent voir (ou non) le Projet. Ils indiquent que la qualité du paysage et les ressources visuelles des individus risquent d'être affectées par la présence du Projet. • Le Projet comprend plusieurs infrastructures. Pour évaluer leur impact visuel, on part du principe que le composant horizontal le plus important est la zone de stockage des déchets, dont la largeur maximale serait de 2 km. Les calculs suggèrent que l'impact d'une zone de 2 km deviendrait insignifiant à une distance d'environ 45,8 km, bien qu'il soit raisonnable de supposer qu'il sera caché au-delà de 5 km en raison de la topographie, de la végétation et des bâtiments qui ne font pas partie du Projet. • Les éléments verticaux les plus élevés sont l'installation de traitement et la zone de stockage des déchets, qui atteindraient une hauteur maximale de 40 mètres, ce qui serait considéré comme significatif jusqu'à une distance de 4,6 km.
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Une simulation d'inondation a été développée sur la base d'un événement centennal limité au fleuve Niger qui passe au sud du Projet. Ce modèle montre que les hauteurs de crue pourraient affecter la limite sud de la fosse de Bankan Creek, en atteignant 2,55 m (hauteur maximale pour le scénario actuel). La crue qui se produit le long de Bankan Creek est due à un reflux du fleuve Niger. Cette crue est de la plus grande importance car les résultats indiquent que l'inondation se produirait à la limite sud de la mine. • Le Projet peut être menacé par des glissements de terrain d'origine humaine dus aux opérations minières, telles que le dynamitage, qui peut produire d'importantes vibrations dans le sol et dans les matériaux empilés le long des pentes. Associé à des précipitations intenses, ce phénomène pourrait provoquer des glissements de terrain lorsque les pentes s'affaiblissent et se déstabilisent, en particulier dans les zones de BC et de NEB. • La Guinée a été confrontée à des incendies de forêt principalement pendant la saison sèche. La superficie historique maximale brûlée à la suite

Récepteur	Description
	<p>d'incendies de forêt dans la région du Projet est de 5,2 km². Les conditions favorables aux incendies de forêt dans la zone du Projet se produisent 158,7 jours par an.</p>
<p>Biodiversité et services écosystémiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données de terrain ont été collectées pour comprendre l'importance des valeurs de la biodiversité dans la zone d'étude. Une rapide évaluation écologique a notamment été réalisée en avril 2022 et mise à jour en octobre 2023. • La zone du Projet est située dans une mosaïque d'habitats de forêts sempervirentes, de savanes et de prairies. La plupart des habitats sont fortement fragmentés et dégradés dans cette région, en particulier dans les zones à forte densité de population humaine. Au fil des ans, la zone a été localement déboisée, ce qui a altéré la biodiversité à la fois de la zone, des cours d'eau et de l'habitat. • 78 % des habitats de l'aire d'influence du Projet ont subi des perturbations, attribuées en grande partie aux incendies de forêt, à la récolte de bois d'œuvre et de bois de chauffage, à l'agriculture, à l'orpaillage et à l'extraction de sable. • Au total, 277 espèces végétales et 348 espèces de vertébrés ont été identifiées au cours de trois études écologiques menées deux fois en mars et une fois en août-octobre. • Les chimpanzés occidentaux sont en danger critique d'extinction, mais il existe des populations importantes en Guinée. Pendant la saison des pluies de 2023, 80 nids de chimpanzés ont été recensés dans la région de Moussava. La plupart d'entre eux se trouvaient juste à l'extérieur de l'AI du Projet, dans une forêt galerie. Aucune observation de chimpanzés dans l'AI du Projet et la zone environnante n'a été enregistrée pendant la saison sèche, ce qui suggère que les chimpanzés peuvent habiter cette zone de manière saisonnière entre juillet et novembre. Il est probable que les chimpanzés se déplacent plus à l'ouest/au sud-ouest vers la forêt classée de Mafou, une aire centrale du PNHN, pendant la saison sèche pour éviter l'activité humaine accrue.
<p>Population et démographie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'AI du Projet est située dans la région administrative de Kankan, plus précisément dans la préfecture de Kouroussa. • La population de la région administrative de Kankan était de 2 409 867 habitants (50,0 % d'hommes et 50,0 % de femmes) en 2021. La population de Kouroussa-Centre est d'environ 40 000 habitants. • La taille moyenne des ménages dans l'AI sociale est de 6,8 personnes, ce qui est inférieur à la moyenne guinéenne et à la moyenne régionale de Kankan (10,6 personnes). • L'ethnie principale dans l'AI sociale est formée par les Malinkés (ou Mandingues), une ethnie que l'on trouve communément dans la région de la Haute-Guinée. • Parmi la population de l'AI sociale, 99,5 % parlent le malinké, la langue principale de la préfecture de Kouroussa. Le français est parlé par 29 % de la population, suivi du soussou (5 %) et du poular (4 %).
<p>Moyens de subsistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Il existe une importante immigration saisonnière des jeunes dans l'AI sociale, liée à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE), qualifiée localement d'orpaillage artisanal. La concurrence entre les mineurs artisanaux et les sociétés industrielles pour s'approprier les zones aurifères s'est localement renforcée au cours des dernières années, en raison de l'arrivée de trois projets miniers industriels à la périphérie de Kouroussa-Centre : la mine d'or de Kouroussa (KGM) au nord-est, Sycamore au sud et Predictive Discovery à l'ouest.</i> • <i>Dans l'AI sociale, l'orpaillage artisanal constitue la principale source de revenus pour 32 % des ménages de Kouroussa-Centre et 52 % des ménages des zones rurales. Dans l'AI sociale, 79 % des ménages comptent au moins un membre qui travaille dans le secteur de l'orpaillage artisanal (47 % dans Kouroussa-Centre et 100 % dans les zones rurales).</i>

Récepteur	Description
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'agriculture est le secteur d'activité le plus important de la préfecture de Kouroussa. Les sols de la préfecture de Kouroussa sont riches et diversifiés, ce qui permet de cultiver de nombreuses espèces et d'obtenir de bons rendements. L'élevage et l'artisanat sont également deux secteurs importants dans la zone.</i> • <i>Les villages éloignés du fleuve Niger, comme Kignédouba ou Farakoun, pêchent dans les affluents du fleuve. Ces villages se sont plaints de la dégradation des cours d'eau et ont affirmé qu'elle est causée par les forages d'exploration de Mamou Resources : des troncs d'arbres tombent dans les rivières, créant des barrages pour les poissons et rendant la pêche plus difficile.</i> • <i>61 % des ménages ont déclaré être impliqués dans une forme ou une autre de sylviculture ou d'utilisation de produits forestiers.</i>
Éducation, santé et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • La région administrative de Kankan est la région la moins alphabétisée du pays, tant chez les jeunes (25,8 %) que chez les adultes (18,2 %). Elle est le reflet d'une tendance nationale, à savoir des taux d'alphabétisation plus faibles dans les zones rurales que dans les zones urbaines, ainsi que chez les femmes par rapport aux hommes. • 76 % des résidents de la région administrative de Kankan âgés de 3 ans et plus n'ont jamais été scolarisés, alors que la moyenne nationale est de 62 %. C'est également dans cette région que l'on trouve le nombre le plus élevé de décrochages scolaires chez les 10-24 ans. • Seulement 7 % de la population âgée de plus de 15 ans dans l'AI sociale a suivi une formation professionnelle. Les secteurs de formation professionnelle les plus populaires sont les professions libérales, l'enseignement, la médecine, la mécanique, la soudure et autres métiers de la construction. • Dans l'AI sociale, la plupart des ménages préfèrent utiliser des moyens de transport personnels, 94 % d'entre eux conduisant des motocyclettes, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Au total, 95 % des ménages de Kouroussa-Centre utilisent quotidiennement des motocyclettes contre 57,0 % des ménages des zones rurales ; signe d'un besoin de mobilité accru ou de davantage d'opportunités de mobilité dans les zones urbaines. • 80,8 % des ménages de la région administrative de Kankan ont accès à l'eau potable, mais seulement 3,7 % d'entre eux disposent d'un robinet. La source d'eau prédominante pour les ménages est le forage avec pompe, selon 72 % des ménages interrogés. Une proportion plus faible, environ 18,5 %, utilise des puits améliorés, tandis que 5,5 % ont recours à des puits à pompage.
Infrastructures et services publics	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a 17 écoles primaires dans Kouroussa-Centre, dont des établissements publics, privés et franco-arabes. Il n'y a pas d'infrastructures scolaires dans les autres villages de l'AI sociale ; les élèves sont donc contraints à des déplacements coûteux et laborieux, d'où une baisse du taux de scolarisation. • Kouroussa-Centre compte également un collège public et un collège privé, ainsi qu'un lycée public et un lycée privé. • La répartition des établissements de santé dans la préfecture de Kouroussa est inégale : la plupart sont situés dans Kouroussa-Centre et ne sont donc pas facilement accessibles aux habitants des zones rurales de l'AI sociale. Seuls 14 % choisiraient de se rendre à l'hôpital de Kouroussa pour recevoir des soins de santé primaires. Inversement, la plupart des ménages ruraux interrogés (68 %) s'en remettent aux postes de santé les plus proches de leur village. • La Guinée souffre d'importants déficits en matière de production d'énergie et d'électricité. L'accès à l'énergie est beaucoup plus limité dans les zones rurales que dans Kouroussa-Centre, où seulement 24 % des ménages n'ont pas accès à l'électricité contre 59 % dans les zones rurales.

Récepteur	Description
Patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> L'étude de référence a identifié un total de 27 ressources du patrimoine culturel² dans l'AI. Aucune ressource du patrimoine culturel désignée n'a été identifiée dans l'AI du Projet. Dans la zone d'étude sociale, il existe des sites ayant une valeur religieuse ou culturelle sous la forme d'arbres, de bosquets, d'étangs et de rochers. La conservation de ces espaces est importante pour le bien-être des communautés et des informateurs, car l'identification entre les éléments sacrés et naturels est prédominante. L'AI présente un fort potentiel de découverte d'éléments archéologiques de l'Empire ghanéen datant de l'âge du fer. Entre le 11^e et le 16^e siècle, de nombreuses et importantes puissances politiques ont agi sur le nord de la Guinée, y compris sur l'AI du Projet. Nombre de ces puissances avaient une influence considérable et étaient reliées à des réseaux mondiaux, ce qui signifie qu'il existe un potentiel modéré pour que ces grandes interactions interculturelles se reflètent dans les vestiges archéologiques de l'AI. Il existe une possibilité modérée de trouver des preuves archéologiques de l'Empire peul du 18^e siècle dans l'AI. L'exploitation minière artisanale est associée au lien entre les populations et la terre et est pratiquée dans l'AI depuis environ 400 ans par les chercheurs d'or nomades bambaras du Mali jusqu'au nord-ouest de la Guinée.

1.7 ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux potentiels attribuables aux phases de construction et d'exploitation du Projet comprenait des évaluations qualitatives et quantitatives (le cas échéant). L'importance de chaque impact potentiel a été identifiée et des mesures d'atténuation visant à minimiser et réduire ces impacts sont recommandées. Les impacts cumulatifs, en particulier sur la santé et la sécurité des communautés et sur la biodiversité, ont également été étudiés. Le Tableau 1.5 présente un résumé de l'importance des impacts résiduels. L'étude d'impact complète est disponible dans le volume 3 de l'EIES.

² Les informations présentées dans ce résumé non technique s'appuient sur des recherches documentaires, la télédétection, la cartographie et des enquêtes de terrain menées dans la région. Les différentes sources consultées sont exposées dans le volume 2 et section 8 de l'EIES.

TABLEAU 1.5 RESUME DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS RESIDUELS

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
Air	<ul style="list-style-type: none"> Détérioration de la qualité de l'air ambiant due aux émissions de polluants (particules, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, solvants). Poussières fugitives et émissions de combustion entraînant une dégradation de la qualité de l'air ambiant. 	Mineur	Mineur	Mineur à majeur	Mineur
Bruit et vibrations	<ul style="list-style-type: none"> Perturbations dues au bruit et aux vibrations sur les récepteurs sensibles (villages). 	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sur les écoulements et inondations des eaux de surface liés à la modification des schémas de drainage et à l'installation d'infrastructures. La qualité des eaux de surface peut être affectée par l'augmentation de la concentration de sédiments, le drainage de roches acides et l'augmentation de la concentration de métaux dissous en raison du ruissellement de surface de la zone du Projet dans les cours d'eau, des rejets d'eaux de traitement et de la mobilisation de sédiments depuis les surfaces exposées. Impacts sur les eaux de surface et les utilisateurs d'eau en aval associés à l'augmentation de la consommation d'eau et des rejets d'effluents. Exacerbation des problèmes potentiels de stress hydrique et d'inondation dus aux changements climatiques à venir pendant la durée de vie du Projet. 	Négligeable à mineur	Négligeable à mineur	Négligeable à mineur	Mineur

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sur la qualité des eaux de surface liés à la manipulation et au stockage de carburants, d'huiles, d'autres polluants ainsi qu'aux flux de déchets. 				
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sur les débits et la recharge des eaux souterraines en raison de l'assèchement, du dégagement du sol, du décapage de la couche arable, du profilage, des déblais et remblais et de la construction de routes. Impacts sur le niveau et/ou la qualité des eaux souterraines dans les forages/puits privés en raison de l'assèchement et du risque de pollution liés à l'exploitation minière. Les infiltrations provenant de l'ISD ou des décharges de stériles peuvent avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines en raison des caractéristiques chimiques des matériaux stockés. Contamination des eaux souterraines par le drainage de roches acides sous l'ISD, les décharges de stériles, les stocks de minerai et les puits de mine. Impacts sur la qualité des eaux souterraines liés à la manipulation et au stockage de carburants, d'huiles, d'autres polluants et de flux de déchets. 	Mineur	Modéré	Modéré	Modéré
Sol et géologie	<ul style="list-style-type: none"> Perturbations géologiques dues à l'exploitation minière, entraînant une instabilité des pentes. Perturbation de l'assise naturelle des sols et modification du relief ; 	Négligeable	Négligeable	Modéré	Négligeable

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Développement et intensification des processus et phénomènes défavorables, tels que l'érosion et l'engorgement ; ◦ Diminution de la fertilité des sols ; ◦ Modification du régime hydrique du sol (la totalité de l'apport en eau dans le sol, son mouvement, la modification de son état physique et son évacuation du sol) • Changement d'utilisation des terres par rapport aux couvertures naturelles telles que les prairies, les zones arbustives et forestières, qui entraîne une modification des sols, leur dégradation et leur érosion. • Contamination directe des sols 				
<p>Zones légalement protégées ou reconnues au niveau international</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site Ramsar Niger-Niandan-Milo • Réserve de biosphère du Haut-Niger • Zone écologique prioritaire du bassin supérieur du Haut Niger • Parc National Haut Niger 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte d'habitat sur les terres occupées pour la construction et l'exploitation de la mine et des infrastructures associées, telles que les camps, services et routes d'accès. Cela suppose que tous les habitats situés à l'intérieur du périmètre du Projet seront supprimés. Certains habitats naturels identifiés dans le cadre de l'évaluation écologique rapide (EER), tels que la forêt galerie et le bowal, sont des habitats menacés et des espèces d'arbres menacées y ont été recensées. Les impacts sur la flore et la faune associées ont été évalués, notamment sur 	Majeur	Majeur	Majeur	Majeur
<p>Zones légalement protégées ou reconnues au niveau international</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site Ramsar Niger-Mafou 	<p>les espèces importantes pour la conservation, telles que l'hippopotame, le crocodile à nageoires grêles, les vautours,</p>	Modéré	Modéré	Mineur	Mineur

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
<ul style="list-style-type: none"> Forêt classée de Tamba (CF) Forêt classée de L'Amama 	<p>les amphibiens et les poissons d'eau douce.</p> <ul style="list-style-type: none"> Effet de barrière consistant en une restriction des déplacements ou de l'aire de répartition d'espèces limitées dans leur capacité à franchir les obstacles liés à la mine et toutes les infrastructures, services et routes d'accès associés, au défrichage de l'habitat et à tout impact consécutif sur le paysage et la connectivité des populations animales, en particulier pour les grands mammifères. Perturbations dues au bruit et aux vibrations pendant la construction et l'exploitation, y compris le dynamitage, l'éclairage et la présence humaine, qui peuvent affecter les espèces fauniques et, par exemple, les amener à maintenir des distances d'éloignement, à modifier leurs aires de répartition/déplacement et à altérer leurs activités, en particulier pour les espèces nocturnes, telles que les mammifères, les oiseaux et les amphibiens. Impacts hydrologiques sur les habitats et leur utilisation par les espèces en raison de la modification des schémas d'écoulement et de drainage ou de la qualité de l'eau, par exemple en raison de l'assèchement des mines, du ruissellement des zones de travail, des traversées de cours d'eau, des prélèvements d'eau pour l'installation de 				
<p>Habitats de grande valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> Forêt ouverte Forêt galerie Savane boisée Savane arbustive Bowal Cours d'eau et zones humides 		Mineur à modéré	Mineur à modéré	Mineur à modéré	Mineur à modéré
<p>Autres habitats de valeur moyenne ou faible</p>		Négligeable à mineur	Négligeable à mineur	Négligeable à mineur	Négligeable à mineur
<p>Chimpanzé d'Afrique occidentale</p>		Modéré à majeur	Modéré à majeur	Modéré à majeur	Modéré à majeur
<p>Autre faune de grande valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> Hippopotame commun Vautour charognard Python royal <i>Trachylepsis keoanensis</i> <i>Enteromius foutensis</i> <i>Raiamus levequei</i> <i>Markala mormyrid</i> 		Mineur à modéré	Mineur à modéré	Mineur à modéré	Mineur à modéré

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
Autre faune de valeur moyenne à faible	<p>traitement et d'autres besoins industriels et domestiques, ainsi que des déversements et des rejets. Augmentation de la sédimentation et de l'érosion des rives pendant et après la construction, en particulier pour les cours d'eau saisonniers et les étangs situés dans le périmètre du Projet. Même si la description du Projet prévoit un retrait par rapport aux cours d'eau, certains impacts peuvent se produire. Les impacts sur les caractéristiques hydrologiques peuvent être pertinents pour les caractéristiques pour lesquelles le site Ramsar a été répertorié, ainsi que pour les espèces aquatiques et riveraines.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les polluants atmosphériques et les poussières générés par les phases de construction et d'exploitation peuvent étouffer les plantes, empêchant la photosynthèse et réduisant la croissance, et causer des problèmes respiratoires à la faune si les niveaux de pollution sont élevés, en particulier pour les plantes sensibles et les habitats de type bowal. • Mortalité et blessures d'animaux dues à des collisions avec des véhicules et machines, en particulier pour les grands mammifères et les herptiles. • La fragmentation de l'habitat et les effets de lisière pendant la construction peuvent accroître les pertes d'habitats et aggraver la fragmentation et l'isolement d'îlots d'habitats de meilleure qualité et des espèces qu'ils abritent. Ils peuvent 	Négligeable à mineur	Négligeable à mineur	Négligeable à mineur	Négligeable à mineur

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	<p>également permettre à des espèces envahissantes de s'établir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès induit et l'immigration peuvent entraîner des pressions sur la biodiversité et les ressources naturelles en raison de la perte et de la dégradation des habitats, de la pollution, de l'augmentation des perturbations et de la chasse. • Le chasse et le commerce illégal de viande de brousse et d'espèces sauvages se développeront. • Des espèces envahissantes et des agents pathogènes pourront être introduits dans les zones du Projet et concurrencer ou supplanter les espèces indigènes, entraînant la dégradation de l'habitat et la disparition d'espèces. • L'évaluation s'est également appuyée sur les conclusions d'autres études techniques, telles que l'eau, le bruit et les vibrations, l'immigration et les services écosystémiques. • L'évaluation a pleinement pris en compte chacun de ces impacts par rapport aux espèces, aux habitats et aux zones protégées et reconnues. 				
Paysage et impact visuel	<ul style="list-style-type: none"> • Altération du paysage et intrusion visuelle 	Modéré	Modéré	Mineur à majeur	Mineur
Trafic et transport	<ul style="list-style-type: none"> • En raison de la proximité des récepteurs des activités de construction du Projet, des impacts potentiels peuvent survenir sur le trafic, la sécurité des transports et l'infrastructure des transports. 	Mineur à majeur	Mineur à majeur	Mineur à majeur	Mineur à majeur

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
Main d'œuvre et conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet pourra éventuellement entraîner des problèmes sociaux et sanitaires liés à la main-d'œuvre tout au long de son cycle de vie si la gestion et les droits des travailleurs ne sont pas conformes aux réglementations nationales ou aux bonnes pratiques internationales. 	Modéré	Modéré	Modéré	Mineur à modéré
Santé et sécurité des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Les activités du personnel du chantier comporteront les risques typiquement liés aux travaux préparatoires à la construction, et notamment les risques liés aux équipements mobiles et au travail en hauteur. Les accidents entraînant des dommages corporels ou des décès restent possibles, mais avec une probabilité réduite en raison de la nature des activités préparatoires à la construction et du nombre limité d'employés. En outre, le taux d'accidents dépendra de la conscience et de la prudence du personnel concernant les dangers particuliers du travail auquel il participe. 	Modéré	Modéré	Modéré	Mineur à modéré
Chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> Le recours au travail des enfants ou à des personnes âgées de 16 à 18 ans pour des travaux dangereux au sein de la chaîne d'approvisionnement reste un risque potentiel, bien qu'il soit contraire à la législation guinéenne, et bien que la probabilité en soit réduite grâce à la mise en œuvre de mesures d'atténuation. En cas de travail des enfants, la magnitude de l'effet sur les personnes concernées restera inchangée, quelle que soit la phase du Projet. Toutefois, le travail des 	Majeur	Majeur	Majeur	Mineur à modéré

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	<p>enfants ou le recours à des personnes âgées de 16 à 18 ans pour effectuer des travaux dangereux dans la chaîne d'approvisionnement reste un risque.</p> <ul style="list-style-type: none"> D'autre part, il est possible de créer un héritage positif en termes de renforcement des connaissances et des pratiques visant éviter le travail des enfants au sein des sous-traitants et des fournisseurs, en conformité avec la loi guinéenne. 				
Terres et moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiellement significatifs associés aux terres et aux moyens de subsistance pendant la phase de pré-construction sont : l'acquisition de terres générant un déplacement économique et la perte de moyens de subsistance, ainsi que la restriction de l'accès aux services écosystémiques utilisés pour les activités de subsistance et les moyens de subsistance. 	Majeur	N/A	N/A	N/A
Services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> Certaines communautés de l'AI sociale dépendent de la pêche dans les cours d'eau locaux comme source secondaire de nourriture et de revenus. En raison de la position de la région le long du fleuve Niger et de ses affluents, une proportion importante de la population malinké est impliquée dans la pêche. Les voies d'eau sont également essentielles pour l'élevage. La restriction de l'accès à ces voies d'eau ou leur pollution pourrait compromettre les moyens de subsistance. En outre, la destruction de la végétation 	Mineur	Modéré	Modéré	Modéré

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	pourrait entraîner le départ d'animaux sauvages (déjà appauvris) de la région ainsi que réduire l'accès aux ressources pour les communautés et les individus qui dépendent de la chasse pour leur sécurité alimentaire et leurs revenus.				
Cohésion communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts sur la cohésion communautaire revêtent une importance particulière pour les projets d'aménagement à grande échelle, qui peuvent souvent susciter des tensions au sein des communautés (tensions intracommunautaires) et entre les communautés (tensions intercommunautaires). 	Mineur	Modéré	Modéré	Modéré
Influx associé au Projet	<ul style="list-style-type: none"> La présence de la main-d'œuvre peut avoir un impact sur la cohésion des communautés au sein de l'AI sociale en raison de l'augmentation potentielle des comportements socialement inacceptables lorsque les structures d'autorité sont fragmentées et que le rôle des conseils des sages et des figures d'autorité est limité. Cela pourrait entraîner des violences basées sur le genre mais aussi d'autres maux sociaux, tels que l'augmentation de la toxicomanie et de l'alcoolisme et le commerce du sexe. 	Mineur	Modéré	Modéré	Modéré
Isolement des communautés	<ul style="list-style-type: none"> L'isolement des villages par rapport aux communautés plus larges et aux infrastructures publiques (p. ex. les routes) peut résulter des activités de pré-construction dans l'AI sociale. Les villages 	Négligeable	Mineur	Mineur	Mineur

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	de Bankan, Kignedouba et Sokoro sont situés le plus près de l'infrastructure du Projet et peuvent donc connaître des problèmes d'isolement plus importants que les autres villages de l'AI sociale.				
Attentes insatisfaites	<ul style="list-style-type: none"> Comme le montrent les activités d'engagement menées à ce jour, les communautés situées dans l'AI sociale s'attendent à ce que le Projet proposé apporte des avantages au niveau local et régional. Les principaux avantages attendus sont, entre autres, l'emploi, les indemnités, le développement des infrastructures et le soutien aux moyens de subsistance. Au vu de l'ampleur de ces attentes, il est possible qu'elles ne soient pas satisfaites. 	Majeur	Majeur	Majeur	Majeur
Santé et sécurité des communautés	<ul style="list-style-type: none"> Ces impacts comprennent la sécurité routière, les nuisances, les intrusions et l'augmentation des maladies. 	Modéré	Modéré à majeur	Modéré à majeur	Modéré à majeur
Possibilités d'emploi et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> L'impact estimé est positif et local, voire régional, en raison du nombre de postes surtout non qualifiés à pourvoir pendant les activités préparatoires à la construction. Outre les emplois directs, le Projet créera des emplois indirects pour les travailleurs grâce aux marchés d'approvisionnement en certains biens et services locaux. 	Positif	Positif	Positif	N/A
Résidents locaux	<ul style="list-style-type: none"> Santé des communautés locales. Éducation et compétences. 	Mineur	Mineur à modéré	Modéré	Modéré

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	<ul style="list-style-type: none"> • Situation sociale et économique des communautés (démographie, moyens de subsistance et lieux de travail, logement et services publics, secteur des services). • Conflits sociaux (entre les travailleurs temporaires extérieurs au quartier et les résidents locaux). • Trafic et utilisation des routes. • Accès aux ressources. 				
Services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'accès humain causé par les zones d'exclusion, la construction et l'exploitation. Réduction de la capacité des populations à cueillir des aliments sauvages, à cultiver les terres ou à faire paître le bétail. Réduction de la lutte contre les inondations et l'érosion par le défrichage de la végétation. Réduction de l'accès aux activités culturelles et récréatives. Perturbation de la tranquillité dans la zone pour les communautés locales, les visiteurs et les espèces. • Modification, fragmentation et suppression d'habitats en raison de la construction et de l'exploitation. Réduction de la capacité des populations locales à cueillir des aliments sauvages (par exemple des plantes médicinales), à cultiver les terres ou à faire paître du bétail. Réduction de la lutte contre l'érosion due aux inondations par le défrichage de la végétation. Perte d'accès aux activités culturelles et récréatives. • Contamination de l'eau et des sols due à la main-d'œuvre et aux camps, à 	Négligeable à modéré	Majeur	Majeur	Modéré à majeur

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	<p>l'excavation et à la manipulation de produits chimiques, ainsi qu'à des événements accidentels. Réduction de l'approvisionnement en aliments et en eau en raison de la contamination chimique. Pollution ou assèchement des réserves d'eau et impacts sur les pêcheries locales. Modification de l'accès aux activités culturelles ou récréatives et aux agglomérations. Perturbation (visuelle, auditive et physique) des habitats d'espèces sauvages, des espèces et des paysages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction accidentelle d'espèces non indigènes et envahissantes susceptibles de supplanter les espèces locales dont les communautés dépendent pour leur approvisionnement et leurs services culturels. • Pollution ou perte des services écosystémiques des zones humides. Les zones humides saisonnières et leur capacité à atténuer les inondations et à réalimenter les nappes phréatiques peuvent être réduites en étendue ou affectées par un ruissellement accru à partir de surfaces encore plus modifiées et, en cas de déversement imprévu de produits toxiques ou d'hydrocarbures, être polluées. Cela peut également influencer la disponibilité de l'eau et, dans une certaine mesure, du poisson dans l'AI (ou au-delà). 				
Patrimoine culturel matériel et immatériel	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts directs : Les perturbations du sol dues aux travaux de terrassement sont la 	Mineur à majeur	Mineur à majeur	N/A	N/A

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	<p>source la plus probable d'impacts physiques directs sur les ressources du patrimoine culturel connues et inconnues, avec la possibilité d'éliminer partiellement ou totalement ces ressources. Les impacts directs peuvent être uniques, non réversibles et permanents. À moins que le principe d'évitement ne soit adopté en premier lieu, les mesures d'atténuation ne réduiront pas de manière significative l'effet résiduel prévu de cet impact sur le patrimoine culturel. Toutefois, certains sites sacrés pourraient être déplacés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impacts indirects : Les ressources du patrimoine culturel sont susceptibles d'être impactées indirectement par l'introduction d'éléments intrusifs visuels, auditifs ou de poussière dans leur environnement physique. Les impacts indirects comprennent également la restriction de l'accès aux ressources existantes du patrimoine culturel à la suite des phases de construction ou d'exploitation. • Impacts cumulatifs : Impacts sur le patrimoine culturel résultant des changements progressifs causés par les projets environnants dans le passé, le présent ou l'avenir raisonnablement prévisible, combinés aux impacts de ce Projet. 				
Collision de véhicules	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation du trafic due au transport pour le Projet peut entraîner une augmentation des collisions de véhicules dans la zone. La collision d'un véhicule 	Modéré	Modéré	Modéré	Mineur à majeur

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	est définie comme un événement accidentel qui peut résulter d'une défaillance mécanique, d'une erreur humaine, des conditions environnementales ou d'une combinaison de ces éléments. Les conséquences de la collision dépendent des caractéristiques des véhicules, de la vitesse de conduite, de la gravité de la collision et du nombre de personnes impliquées dans la collision. Les véhicules liés au Projet augmentent la dégradation des routes et des infrastructures de transport associées.				
Déversements et fuites	<ul style="list-style-type: none"> Un certain nombre de produits chimiques et matériaux dangereux sont utilisés, stockés et manipulés pendant la construction et l'exploitation, tels que le cyanure, l'huile diesel, le fioul lourd, l'huile moteur, le fluide hydraulique et la peinture. S'ils sont manipulés et stockés de manière inappropriée, ces produits chimiques peuvent se répandre ou se libérer dans l'environnement et contaminer les récepteurs environnementaux tels que le sol, l'air, les eaux de surface ou les eaux souterraines. La gravité de l'impact dépend de divers facteurs, tels que l'ampleur du déversement ou de la fuite et les caractéristiques du rejet. 	Mineur	Mineur	Mineur	Mineur
Incendie / Explosion	<ul style="list-style-type: none"> Les incendies et les explosions résultant des activités du Projet pourraient provoquer des accidents graves ou catastrophiques. Les sources potentielles 	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Impact résiduel (avant la construction)	Impact résiduel (construction)	Impact résiduel (exploitation)	Impact résiduel (fermeture / après la fermeture)
	<p>d'incendie et d'explosion pendant les phases de construction et d'exploitation sont dues aux matériaux inflammables, aux travaux à chaud, à la fumée, aux défaillances des installations électriques, aux chocs électriques et à l'explosion des transformateurs.</p>				
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> Les risques d'inondations concernent les puits de mine, les installations de stockage des déchets, les installations de traitement et d'épuration des eaux, la centrale électrique et l'infrastructure de transmission électrique, l'environnement biophysique, la population locale, les voies d'accès et les routes d'approvisionnement, ainsi que le personnel du Projet. 	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré

1.8 GESTION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Pour tous les impacts identifiés dans l'EIES, des mesures d'atténuation, de gestion et de suivi ont été proposées et incluses dans le cadre du plan de gestion environnemental et social (PGES) du rapport de l'EIES, y compris le calendrier de suivi proposé.

L'objectif du PGES est de spécifier les normes et les contrôles requis pour gérer et surveiller les impacts environnementaux et sociaux pendant les phases de construction et d'exploitation. Le PGES est développé avant la mise en œuvre du projet et fera partie des futures phases de construction et d'exploitation, et lorsque les futurs plans de construction et d'exploitation seront préparés, ils devraient confirmer la façon dont ces engagements (c.-à-d. les mesures d'atténuation et de gestion) seront incorporés dans le système de gestion environnementale et sociale du Projet.

Le PGES couvre les contrôles mis en place et les mesures d'atténuation supplémentaires visant à réduire les impacts, ainsi qu'une liste des plans de gestion requis. Le Projet devra faire l'objet d'un suivi afin de garantir sa conformité. Les principales mesures d'atténuation et d'amélioration des impacts identifiés sont résumées dans le Tableau 1.6.

Le coût de la mise en œuvre du PGES est estimé à 45 551 158 000 GNF (quarante-cinq milliards cinq cent cinquante et un million cent cinquante-huit mille)

TABLEAU 1.6 RESUME DU PLAN D'ATTENUATION ET D'AMELIORATION DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
Air	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de la qualité de l'air ambiant due aux émissions de polluants (particules, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, solvants). • Poussières fugitives et émissions de combustion entraînant une dégradation de la qualité de l'air ambiant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre un Plan de Gestion de la Qualité de l'Air (PGQA), qui comprendra des mesures de gestion des poussières ainsi que des mesures de contrôle des autres émissions atmosphériques. • Utiliser des équipements mobiles à faibles émissions. • Enlever le plus rapidement possible du site les matériaux susceptibles de produire de la poussière, à moins qu'ils ne soient réutilisés sur le site. • Pendant l'exploitation, une surveillance indicative des SOx ainsi qu'une surveillance continue des NOx et des PES seront effectuées pour contrôler les émissions des cheminées. Des technologies de contrôle supplémentaires seront utilisées si nécessaire pour respecter les critères d'émission de la SFI.
Bruit et vibrations	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbations dues au bruit et aux vibrations sur les récepteurs sensibles (villages). 	<ul style="list-style-type: none"> • Imposer et signaler des limites de vitesse maximales pour les véhicules légers et lourds. • Une surveillance régulière - c'est-à-dire mensuelle - du bruit doit être effectuée pendant la phase de construction et d'exploitation. • Dans la mesure du possible, les équipements bruyants fixes seront placés et orientés à l'écart des récepteurs et, si possible, seront équipés d'une protection isolante acoustiquement traitée. • Dans la mesure du possible, placer les buttes de terre ou les tas de pierres entre l'activité de construction et les récepteurs sensibles au bruit.

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
Eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les écoulements et inondations des eaux de surface liés à la modification des schémas de drainage et à l'installation d'infrastructures. • La qualité des eaux de surface peut être affectée par l'augmentation de la concentration de sédiments, le drainage de roches acides et l'augmentation de la concentration de métaux dissous en raison du ruissellement de surface de la zone du Projet dans les cours d'eau, des rejets d'eaux de traitement et de la mobilisation de sédiments depuis les surfaces exposées. • Impacts sur les eaux de surface et les utilisateurs d'eau en aval associés à l'augmentation de la consommation d'eau et des rejets d'effluents. • Exacerbation des problèmes potentiels de stress hydrique et d'inondation dus aux changements climatiques à venir pendant la durée de vie du Projet. • Impacts sur la qualité des eaux de surface liés à la manipulation et au stockage de carburants, d'huiles, d'autres polluants ainsi qu'aux flux de déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Projet comprendra des contrôles environnementaux structurels et opérationnels conçus afin de gérer et minimiser l'impact potentiel sur les ressources en eau. • Installation de puits supplémentaires de surveillance du niveau et de la qualité des eaux. • Un bilan hydrique annuel statique préliminaire a été réalisé afin d'évaluer la consommation d'eau prévue pour l'exploitation minière sur une base annuelle moyenne, qui sera actualisée avant la construction. • Toute eau rejetée dans l'environnement respectera les limites d'effluents au point de rejet et les critères de qualité de l'eau ambiante à des fins de protection de la santé humaine et de l'environnement à un point de conformité situé en aval. • Minimiser l'impact sur les systèmes naturels en gérant l'utilisation de l'eau. • Mise en œuvre de mesures temporaires de drainage et de contrôle des sédiments avant la construction.
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur les débits et la recharge des eaux souterraines en raison de l'assèchement, du dégagement du sol, du décapage de la couche arable, du profilage, des déblais et remblais et de la construction de routes. • Impacts sur le niveau et/ou la qualité des eaux souterraines dans les forages/puits privés en raison de l'assèchement et du risque de pollution liés à l'exploitation minière. • Les infiltrations provenant de l'ISD ou des décharges de stériles peuvent avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines en raison des caractéristiques chimiques des matériaux stockés. • Contamination des eaux souterraines par le drainage de roches acides sous l'ISD, les décharges de stériles, les stocks de minerai et les puits de mine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Minimiser l'abaissement du niveau des eaux souterraines dans les aquifères situés en dehors de la zone minière et minimiser les impacts sur les autres utilisateurs d'eau. • Des pièges à huile et à graisse ou des puisards efficaces seront installés et entretenus, et des kits de lutte contre les déversements avec des plans d'intervention d'urgence.

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
	<ul style="list-style-type: none"> Impacts sur la qualité des eaux souterraines liés à la manipulation et au stockage de carburants, d'huiles, d'autres polluants et de flux de déchets. 	
Sol et géologie	<ul style="list-style-type: none"> Perturbations géologiques dues à l'exploitation minière, entraînant une instabilité des pentes. Perturbation de l'assise naturelle des sols et modification du relief ; <ul style="list-style-type: none"> Développement et intensification des processus et phénomènes défavorables, tels que l'érosion et l'engorgement ; Diminution de la fertilité des sols ; Modification du régime hydrique du sol (la totalité de l'apport en eau dans le sol, son mouvement, la modification de son état physique et son évacuation du sol) Changement d'utilisation des terres par rapport aux couvertures naturelles telles que les prairies, les zones arbustives et forestières, qui entraîne une modification des sols, leur dégradation et leur érosion. Contamination directe des sols 	<ul style="list-style-type: none"> limiter le défrichement de la végétation et de la couverture du sol aux seules zones nécessaires. Dans la mesure du possible, procéder à la dépollution des terres dans les plus brefs délais avant le début des activités de construction. Le transit des véhicules en dehors du périmètre du Projet sera limité aux routes existantes ou à celles du Projet. Dans la mesure du possible, remettre en état les zones perturbées immédiatement après l'achèvement des activités de construction. Des canaux de dérivation et des bassins de sédimentation seront construits avant toute perturbation afin d'éviter que les eaux de ruissellement à forte teneur en sédiments ne s'écoulent vers les cours d'eau.
Zones légalement protégées ou reconnues au niveau international <ul style="list-style-type: none"> Site Ramsar Niger-Niandan-Milo Réserve de biosphère du Haut-Niger Zone écologique prioritaire du bassin supérieur du Haut Niger Parc National Haut Niger 	<ul style="list-style-type: none"> Perte d'habitat sur les terres occupées pour la construction et l'exploitation de la mine et des infrastructures associées, telles que les camps, services et routes d'accès. Cela suppose que tous les habitats situés à l'intérieur du périmètre du Projet seront supprimés. Certains habitats naturels identifiés dans le cadre de l'évaluation écologique rapide (EER), tels que la forêt galerie et le bowal, sont des habitats menacés et des espèces d'arbres menacées y ont été recensées. Les impacts sur la flore et la faune associées ont été évalués, notamment sur les espèces importantes pour la conservation, telles que l'hippopotame, le crocodile à nageoires grêles, les vautours, les amphibiens et les poissons d'eau douce. Effet de barrière consistant en une restriction des déplacements ou de l'aire de répartition d'espèces limitées dans leur capacité à franchir les obstacles liés à la mine et 	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque l'on travaille dans des zones légalement protégées et internationalement reconnues, les mesures de protection et d'amélioration des habitats seront étudiées et tout transfert d'habitats et d'espèces sera discuté dans le cadre d'un engagement. Dans les zones connues pour être des corridors pour la faune, p. ex. les forêts riveraines, ou dans les zones connues grâce à la surveillance régulière de la faune, des inspections régulières seront effectuées pour détecter la présence de collets et les enlever.
Zones légalement protégées ou reconnues au niveau international		<ul style="list-style-type: none"> Fournir un soutien financier et humain au PNHN et à d'autres zones protégées sélectionnées ainsi qu'à l'administration des

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> Site Ramsar Niger-Mafou Forêt classée de Tamba (CF) Forêt classée de L'Amama 	<p>toutes les infrastructures, services et routes d'accès associés, au défrichage de l'habitat et à tout impact consécutif sur le paysage et la connectivité des populations animales, en particulier pour les grands mammifères.</p> <ul style="list-style-type: none"> Perturbations dues au bruit et aux vibrations pendant la construction et l'exploitation, y compris le dynamitage, l'éclairage et la présence humaine, qui peuvent affecter les espèces fauniques et, par exemple, les amener à maintenir des distances d'éloignement, à modifier leurs aires de répartition/déplacement et à altérer leurs activités, en particulier pour les espèces nocturnes, telles que les mammifères, les oiseaux et les amphibiens. 	<p>forêts, former la fonction publique à la gestion durable des ressources naturelles et investir dans des équipements et des infrastructures supplémentaires pour permettre un contrôle et une surveillance plus efficaces au PNHN.</p>
<p>Habitats de grande valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> Forêt ouverte Forêt galerie Savane boisée Savane arbustive Bowal Cours d'eau et zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts hydrologiques sur les habitats et leur utilisation par les espèces en raison de la modification des schémas d'écoulement et de drainage ou de la qualité de l'eau, par exemple en raison de l'assèchement des mines, du ruissellement des zones de travail, des traversées de cours d'eau, des prélèvements d'eau pour l'installation de traitement et d'autres besoins industriels et domestiques, ainsi que des déversements et des rejets. Augmentation de la sédimentation et de l'érosion des rives pendant et après la construction, en particulier pour les cours d'eau saisonniers et les étangs situés dans le périmètre du Projet. Même si la description du Projet prévoit un retrait par rapport aux cours d'eau, certains impacts peuvent se produire. Les impacts sur les caractéristiques hydrologiques peuvent être pertinents pour les caractéristiques pour lesquelles le site Ramsar a été répertorié, ainsi que pour les espèces aquatiques et riveraines. 	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'atténuation du Projet doit être décrite dans un plan d'action pour la biodiversité (PAB) conçu pour obtenir des gains nets (GN) (soit par des compensations, soit par des programmes in situ).
<p>Autres habitats de valeur moyenne ou faible</p>	<p>Augmentation de la sédimentation et de l'érosion des rives pendant et après la construction, en particulier pour les cours d'eau saisonniers et les étangs situés dans le périmètre du Projet. Même si la description du Projet prévoit un retrait par rapport aux cours d'eau, certains impacts peuvent se produire. Les impacts sur les caractéristiques hydrologiques peuvent être pertinents pour les caractéristiques pour lesquelles le site Ramsar a été répertorié, ainsi que pour les espèces aquatiques et riveraines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Sauvegarder et réhabiliter les habitats à haute valeur de conservation dans les zones entourant le Projet, en particulier les habitats importants pour les chimpanzés, notamment les forêts-galeries, les forêts ouvertes et savanes boisées.
<p>Chimpanzé d'Afrique occidentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les polluants atmosphériques et les poussières générés par les phases de construction et d'exploitation peuvent étouffer les plantes, empêchant la photosynthèse et réduisant la croissance, et causer des problèmes respiratoires à la faune si les niveaux de pollution sont élevés, en particulier pour les plantes sensibles et les habitats de type bowal. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'engagement des parties prenantes spécifiques aux espèces pendant toute la durée du Projet, notamment avec le Centre de conservation des chimpanzés et la Fondation pour les chimpanzés sauvages, afin de mieux comprendre les tendances et les comportements des chimpanzés au niveau local, ainsi que les meilleures pratiques en matière de mesures d'atténuation.
<p>Autre faune de grande valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> Hippopotame commun Vautour charognard Python royal <i>Trachylepsis keoanensis</i> <i>Enteromius foutensis</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Mortalité et blessures d'animaux dues à des collisions avec des véhicules et machines, en particulier pour les grands mammifères et les herptiles. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les mesures d'atténuation de la biodiversité soient incorporées et fassent l'objet de références croisées adéquates dans tous les plans de gestion et politiques pertinents, et à ce qu'elles soient transmises

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Raiamus levequei</i> • <i>Markala mormyrid</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • La fragmentation de l'habitat et les effets de lisière pendant la construction peuvent accroître les pertes d'habitats et aggraver la fragmentation et l'isolement d'îlots d'habitats de meilleure qualité et des espèces qu'ils abritent. Ils peuvent également permettre à des espèces envahissantes de s'établir. • L'accès induit et l'immigration peuvent entraîner des pressions sur la biodiversité et les ressources naturelles en raison de la perte et de la dégradation des habitats, de la pollution, de l'augmentation des perturbations et de la chasse. 	<ul style="list-style-type: none"> à tous les sous-traitants employés pour les projets. • Un registre des incidents concernant la faune doit être tenu pendant la phase de mobilisation, construction et exploitation, indiquant la date, le lieu (aussi précis que possible), l'heure, l'espèce et le nombre d'individus concernés, ainsi que toute note supplémentaire.
Autre faune de valeur moyenne à faible	<ul style="list-style-type: none"> • La chasse et le commerce illégal de viande de brousse et d'espèces sauvages se développeront. • Des espèces envahissantes et des agents pathogènes pourront être introduits dans les zones du Projet et concurrencer ou supplanter les espèces indigènes, entraînant la dégradation de l'habitat et la disparition d'espèces. • L'évaluation s'est également appuyée sur les conclusions d'autres études techniques, telles que l'eau, le bruit et les vibrations, l'immigration et les services écosystémiques. • L'évaluation a pleinement pris en compte chacun de ces impacts par rapport aux espèces, aux habitats et aux zones protégées et reconnues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des efforts seront faits pour minimiser l'empreinte des activités de courte durée et/ou des infrastructures linéaires pendant les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement de la mine.
Paysage et impact visuel	<ul style="list-style-type: none"> • Altération du paysage et intrusion visuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • L'abattage et l'élagage des arbres doivent être effectués de sorte que les matériaux abattus tombent de manière prévisible loin des habitats sensibles situés en dehors du périmètre de la construction.
Trafic et transport	<ul style="list-style-type: none"> • En raison de la proximité des récepteurs des activités de construction du Projet, des impacts potentiels peuvent survenir sur le trafic, la sécurité des transports et l'infrastructure des transports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet utilisera principalement la route nationale N1 au nord pour l'accès au site, en évitant dans la mesure du possible de traverser des villages. • Améliorer les routes et intersections à proximité du Projet pour faire face à l'augmentation du trafic. • Les routes de transport seront conçues pour supporter les véhicules lourds et les équipements miniers. En outre, les itinéraires piétonniers seront identifiés, zones sûres et

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
		<p>des procédures de franchissement avec les parties prenantes et les villageois seront établis et des clôtures ou des barrières appropriées le long des tronçons de route afin de dissuader les piétons de s'y rendre seront érigés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les autorités locales pour programmer les livraisons par camions, en particulier les livraisons par poids lourds, afin de réduire les impacts sur le fonctionnement et la sécurité des routes • Dans le cadre d'un programme de concertation publique lié au Projet, informer, éduquer et mettre à jour régulièrement les parties prenantes et les communautés proches des itinéraires de transport sur le trafic du Projet, en particulier sur les questions de sécurité et le calendrier associés à la circulation des camions de livraison lourds et de grande taille sur les routes publiques. • Réparer les dommages causés aux routes par le trafic avant et pendant la construction, soit immédiatement (pour les dommages importants qui empêchent ou gênent considérablement leur utilisation future par le public), soit à la fin de la phase de construction, en collaboration avec les autorités routières nationales et locales. • Réaliser une évaluation des risques sur les itinéraires de transport routier, laquelle évalue les itinéraires à utiliser pour les gros camions de livraison, identifie les obstacles ou les modifications de route nécessaires, et identifie les mesures d'atténuation des risques pour les structures ou les biens situés en bordure de route. • Prévoir des itinéraires pour les camions de livraison en utilisant des routes dont la

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
		<p>géométrie et la capacité de charge sont suffisantes pour assurer un passage sûr.</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir et mettre en œuvre des normes concernant les éléments suivants : formation et accréditation des conducteurs du Projet,, normes relatives à la condition physique des conducteurs, planification du transport, y compris les limitations de vitesse, les contrôles, les stations de repos désignées et un endroit sûr où les conducteurs peuvent passer la nuit, systèmes de surveillance embarqués pour contrôler la vitesse et la localisation des véhicules, normes du Projet et du sous-traitant en matière de sécurité et d'entretien des véhicules, intervention de sécurité en cas d'incidents impliquant des véhicules, normes de stabilité des charges
<p>Main d'œuvre et conditions de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet pourra éventuellement entraîner des problèmes sociaux et sanitaires liés à la main-d'œuvre tout au long de son cycle de vie si la gestion et les droits des travailleurs ne sont pas conformes aux réglementations nationales ou aux bonnes pratiques internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> Mamou Resources a déjà mis en place plusieurs politiques et procédures visant à protéger la main-d'œuvre et ses droits. Celles-ci comprennent notamment un code de conduite qui énonce les principes de la Société sur l'exercice éthique de ses activités. Elaboration du règlement intérieur et son affichage, l'affichage des horaires de travail et le respect de la durée de travail, la revalorisation salariale et autres avantages, le respect du genre. Mamou Resources a également mis en place un mécanisme d'alerte permettant de signaler toute violation avérée ou présumée du code de conduite. Ce mécanisme est ouvert aux employés, aux fournisseurs et aux clients. Développer un plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Mise en œuvre de procédures de suivi et d'évaluation par Mamou Resources et les prestataires (par ex., audits internes et

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
		<p>externes) afin de veiller au respect des exigences nationales, des bonnes pratiques internationales et des politiques et procédures de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Projet doit élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des logements des travailleurs, avec des mesures permettant de veiller à ce que les logements existants soient appropriés (c'est-à-dire propres, sains et bien équipés).
Santé et sécurité des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> Les activités du personnel du chantier comporteront les risques typiquement liés aux travaux préparatoires à la construction, et notamment les risques liés aux équipements mobiles et au travail en hauteur. Les accidents entraînant des dommages corporels ou des décès restent possibles, mais avec une probabilité réduite en raison de la nature des activités préparatoires à la construction et du nombre limité d'employés. En outre, le taux d'accidents dépendra de la conscience et de la prudence du personnel concernant les dangers particuliers du travail auquel il participe. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les plans de conception intègrent pleinement l'atténuation des risques pour la santé et la sécurité au travail à un stade précoce. Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST). Ce plan de gestion doit être appliqué tout au long du cycle de vie du Projet et couvrir l'ensemble du personnel du Projet (en ce compris les employés embauchés directement, les conseillers et les consultants, les prestataires et le personnel des sous-traitants).
Chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> Bien qu'illégal en vertu de l'article 137 du code du travail et de la loi guinéenne, Le recours au travail des enfants ou à des personnes âgées de 16 à 18 ans pour des travaux dangereux au sein de la chaîne d'approvisionnement reste possible, bien que la probabilité en soit réduite grâce à la mise en œuvre de mesures d'atténuation. En cas de travail des enfants, la magnitude de l'effet sur les personnes concernées restera inchangée, quelle que soit la phase du Projet. Toutefois, le travail des enfants ou le recours à des personnes âgées de 16 à 18 ans pour effectuer des travaux dangereux dans la chaîne d'approvisionnement reste possible. D'autre part, il est possible de créer un héritage positif en termes de renforcement des connaissances et des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Développer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement et d'approvisionnement, un plan de gestion des ressources humaines propre au Projet, un plan de gestion des travailleurs, un mécanisme de règlement des griefs des travailleurs et un plan de gestion des sous-traitants et des fournisseurs. Soutenir la fourniture d'une assistance technique aux EMAPE afin qu'elles respectent les obligations légales et améliorent leurs performances générales, notamment en matière de santé, de sécurité, d'environnement, de travail des enfants et de travail forcé.

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
Terres et moyens de subsistance	<p>visant à éviter et à gérer le travail des enfants au sein des sous-traitants et des fournisseurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiellement significatifs associés aux terres et aux moyens de subsistance pendant la phase de pré-construction sont : l'acquisition de terres générant un déplacement économique et la perte de moyens de subsistance, ainsi que la restriction de l'accès aux services écosystémiques utilisés pour les activités de subsistance et les moyens de subsistance. 	<ul style="list-style-type: none"> Éviter ou minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres en explorant toutes les alternatives viables lors de la conception du Projet. Atténuer les effets sociaux et économiques négatifs résultant de l'acquisition de terres. Mettre en œuvre le plan de restauration des moyens de subsistance. Promouvoir la diversification grâce à des programmes participatifs de moyens de subsistance alternatifs. Des mesures de rétablissement des moyens de subsistance et, éventuellement, les initiatives de responsabilité sociale des entreprises doivent viser à trouver des alternatives à la forte dépendance à l'égard des ressources naturelles (en particulier le charbon de bois et la viande de brousse) et des solutions à la faible productivité agricole.
Services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> Certaines communautés de l'AI sociale dépendent de la pêche dans les cours d'eau locaux comme source secondaire de nourriture et de revenus. En raison de la position de la région le long du fleuve Niger et de ses affluents, une proportion importante de la population malinké est impliquée dans la pêche. Les voies d'eau sont également essentielles pour l'élevage. La restriction de l'accès à ces voies d'eau ou leur pollution pourrait compromettre les moyens de subsistance. En outre, la destruction de la végétation pourrait entraîner le départ d'animaux sauvages (déjà appauvris) de la région ainsi que réduire l'accès aux ressources pour les communautés et les individus qui dépendent de la chasse pour leur sécurité alimentaire et leurs revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la gestion de la biodiversité dans les futurs projets communautaires afin de faciliter les efforts combinés de réhabilitation et d'amélioration. Empêcher l'établissement de plantes exotiques envahissantes (PEE). Mettre en œuvre le protocole de lutte contre les parasites/la pollution atmosphérique (établi pendant la construction).

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
Cohésion communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts sur la cohésion communautaire revêtent une importance particulière pour les projets d'aménagement à grande échelle, qui peuvent souvent susciter des tensions au sein des communautés (tensions intracommunautaires) et entre les communautés (tensions intercommunautaires). 	<ul style="list-style-type: none"> La mobilisation et l'amélioration du fonctionnement des structures préexistantes de gestion des conflits permettront d'atténuer les perturbations causées à la cohésion communautaire. Au sein des communautés de l'AI sociale, les conseils des Sages ont déjà une fonction de gestion des conflits. Il est recommandé de travailler en étroite collaboration avec ces conseils, par l'intermédiaire des ALC. D'autres mécanismes dans la zone élargie, tels que la Commission de Bankan et le CCLM de Kouroussa, peuvent être mobilisés par Mamou Ressources pour aborder les questions liées à la cohésion communautaire et aux conflits associés aux activités du Projet La sauvegarde et la protection du patrimoine culturel à l'aide d'approches innovantes, en coopération avec les parties prenantes, sont essentielles pour gérer et promouvoir de manière appropriée le patrimoine culturel dans l'intérêt du pays et des communautés, pour la cohésion sociale, le bien-être et la durabilité de l'environnement.
Présence et afflux de travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> La présence de la main-d'œuvre peut avoir un impact sur la cohésion des communautés au sein de l'AI sociale en raison de l'augmentation potentielle des comportements socialement inacceptables lorsque les structures d'autorité sont fragmentées et que le rôle des conseils des sages et des figures d'autorité est limité. Cela pourrait entraîner des violences basées sur le genre mais aussi d'autres maux sociaux, tels que l'augmentation de la toxicomanie et de l'alcoolisme et le commerce du sexe. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement et d'approvisionnement afin de définir le processus à suivre pour le recrutement, la formation et le développement du personnel local,. Cette stratégie devra faire l'objet d'une large communication auprès des parties prenantes afin de tenter de réduire le nombre de demandeurs d'emploi qui s'installent dans la région. Elle devra explicitement traiter des postes non qualifiés et semiqualifiés, de la manière dont ils seront pourvus et des cas dans lesquels ils seront réservés aux résidents locaux et dans lesquels les résidents

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
		<p>locaux auront la priorité, toutes choses étant égales par ailleurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) afin d'orienter le dialogue en cours entre le Projet et les communautés affectées (par l'intermédiaire des agents de liaison communautaires (ALC) du Projet) et contribuer à un partage d'informations clair et transparent concernant les pratiques d'embauche et le recours à du personnel non local. Dans le cadre de cet engagement, les communautés potentiellement affectées doivent être informées du nombre de postes locaux non qualifiés et semi-qualifiés à la disposition des résidents, des méthodes de recrutement, du nombre de non-locaux devant être amenés dans la région, de leurs conditions de logement et des mesures que le Projet mettra en place pour veiller à ce que tous les travailleurs respectent les coutumes locales. • Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (PGEMAPE), en s'appuyant sur le cadre de gestion de l'EMAPE, afin de gérer les risques liés aux activités actuelles et futures d'EMAPE dans la région. Le plan détaillera la manière dont Mamou Resources et les principales parties prenantes de l'EMAPE peuvent travailler ensemble, en décrivant les rôles et les responsabilités, les structures d'engagement et de communication, les attentes en matière d'avantages et les actions clés devant être menées, dont le renforcement des capacités. • Mamou Resources a mis en place un mécanisme d'alerte permettant de signaler toute violation avérée ou présumée du code

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
		<p>de conduite. Ce mécanisme est ouvert aux employés, aux fournisseurs et aux clients.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et élargir le mécanisme de règlement des griefs afin de veiller à ce que les personnes ayant des préoccupations ou des plaintes liées au Projet ou souhaitant exprimer leurs attentes ou préoccupations potentielles en matière d'emploi puissent communiquer directement avec le Projet. Les informations relatives à ce mécanisme seront communiquées aux communautés locales situées dans l'AI sociale. • Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des afflux et l'immigration induit par le projet doit être élaboré et mis en œuvre afin de gérer les risques liés à la migration/l'afflux provoqués par la présence du Projet. Des séances de sensibilisation devraient également être proposées aux travailleurs non issus des communautés locales, afin de veiller au maintien de comportements culturellement appropriés et au respect des valeurs communautaires. • La mobilisation et l'amélioration du fonctionnement des structures préexistantes de gestion des conflits permettront d'atténuer les perturbations causées à la cohésion communautaire. Au sein des communautés de l'AI sociale, les conseils des Sages ont déjà une fonction de gestion des conflits.
<p>Attentes insatisfaites</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comme le montrent les activités d'engagement menées à ce jour, les communautés situées dans l'AI sociale s'attendent à ce que le Projet proposé apporte des avantages au niveau local et régional. Les principaux avantages attendus sont, entre autres, l'emploi, les accords de compensation, le développement des infrastructures et le soutien aux moyens de subsistance. Au vu de l'ampleur de ces attentes, il est possible qu'elles ne soient pas satisfaites. 	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de recrutement et de passation de marchés doit être clairement communiquée à toutes les parties prenantes, en mettant l'accent sur les communautés affectées au sein de l'AI sociale.

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
Santé et sécurité des communautés	<ul style="list-style-type: none"> Ces impacts comprennent la sécurité routière, les nuisances, les intrusions et l'augmentation des maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) Des séances de sensibilisation doivent être organisées pour expliquer les impacts potentiels du Projet, tels que le bruit, la poussière et les mesures d'atténuation qui seront prises par le Projet. Maintenir et élargir le mécanisme de règlement des griefs afin de veiller à ce que les personnes ayant des préoccupations ou des plaintes concernant les activités puissent communiquer directement avec le Projet. Élaborer le plan de gestion de santé et de sécurité communautaires, comprenant une évaluation de l'infrastructure médicale et le mettre en œuvre. Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion des risques, dangers, catastrophes et urgences environnementales. Élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion du trafic et des transports Une campagne communautaire de sensibilisation à la sécurité routière doit être menée pendant la période de construction, en particulier dans les communautés où les véhicules de construction seront les plus actifs.
Possibilités d'emploi et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> L'impact estimé est positif et local, voire régional, en raison du nombre de postes surtout non qualifiés à pourvoir pendant les activités préparatoires à la construction. Outre les emplois directs, le Projet créera des emplois indirects pour les travailleurs grâce aux marchés d'approvisionnement en certains biens et services locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Projet mettra en œuvre la stratégie de passation de marchés, laquelle s'alignera sur les réglementations nationales et visera à répondre aux besoins du Projet et aux attentes des parties prenantes, en donnant la priorité à la passation de marchés de services locaux à tous les stades du Projet La stratégie de recrutement et de passation de marchés doit être clairement communiquée à toutes les parties prenantes,

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
		<p>en mettant l'accent sur les communautés affectées au sein de l'AI sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Projet prévoit également l'adhésion à la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariats (BSTP), plateforme qui met en relation des entreprises locales à la recherche d'un marché avec des entreprises étrangères opérant dans les secteurs de l'exploitation minière, des industries de transformation, des infrastructures, de la construction, de la banque, de l'assurance et d'autres secteurs. Programmes de formation pour le personnel du Projet et les membres des communautés locales.
Résidents locaux	<ul style="list-style-type: none"> Santé des communautés locales. Éducation et compétences. Situation sociale et économique des communautés (démographie, moyens de subsistance et lieux de travail, logement et services publics, secteur des services). Conflits sociaux (entre les travailleurs temporaires extérieurs au quartier et les résidents locaux). Trafic et utilisation des routes. Accès aux ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> Aider à améliorer les voies de transport locales pour faciliter les échanges et améliorer l'accès des résidents à l'économie régionale, y compris les opportunités générées par le Projet. Évaluation de l'impact du trafic sur le bien-être et la sécurité des communautés locales.
Services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'accès humain causé par les zones d'exclusion, la construction et l'exploitation. Réduction de la capacité des populations à cueillir des aliments sauvages, à cultiver les terres ou à faire paître le bétail. Réduction de la lutte contre les inondations et l'érosion par le défrichage de la végétation. Réduction de l'accès aux activités culturelles et récréatives. Perturbation de la tranquillité dans la zone pour les communautés locales, les visiteurs et les espèces. Modification, fragmentation et suppression d'habitats en raison de la construction et de l'exploitation. Réduction de la capacité des populations locales à cueillir des aliments sauvages (par exemple des plantes médicinales), à cultiver les terres ou à faire paître du bétail. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la gestion de la biodiversité dans les futurs projets communautaires afin de faciliter les efforts combinés de réhabilitation et d'amélioration. Étudier la possibilité d'établir des accords de conservation communautaires entre Mamou Resources, les villageois et l'Office <i>Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune</i> (OGPNRF) (OGPNR) afin d'améliorer la qualité et l'habitat critique dans certaines zones de conservation centrales du PNHN. Les plans de gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que l'utilisation globale de l'eau, doivent être alignés sur les

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
	<ul style="list-style-type: none"> Contamination de l'eau et des sols due à la main-d'œuvre et aux camps, à l'excavation et à la manipulation de produits chimiques, ainsi qu'à des événements accidentels. Réduction de l'approvisionnement en aliments et en eau en raison de la contamination chimique. Pollution ou assèchement des réserves d'eau et impacts sur les pêcheries locales. Modification de l'accès aux activités culturelles ou Perturbation (visuelle, auditive et physique) des habitats d'espèces sauvages, des espèces et des paysages. Introduction accidentelle d'espèces non indigènes et envahissantes susceptibles de supplanter les espèces locales dont les communautés dépendent pour leur approvisionnement et leurs services culturels. Pollution ou perte des services écosystémiques des zones humides. Les zones humides saisonnières et leur capacité à atténuer les inondations et à réalimenter les nappes phréatiques peuvent être réduites en étendue ou affectées par un ruissellement accru à partir de surfaces encore plus modifiées et, en cas de déversement imprévu de produits toxiques ou d'hydrocarbures, être polluées. Cela peut également influencer la disponibilité de l'eau et, dans une certaine mesure, du poisson dans l'AI (ou au-delà). 	<p>besoins et les sensibilités de la biodiversité (et à ce titre, le PAB et les plans de surveillance connexes, p. ex. la surveillance de la qualité de l'eau, devraient également intégrer des indicateurs aquatiques tels que les diatomées et les macroinvertébrés, qui sont plus à même d'indiquer les sources de pollution que les paramètres physiques en eux-mêmes).</p>
<p>Patrimoine culturel matériel et immatériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Impacts directs : Les perturbations du sol dues aux travaux de terrassement sont la source la plus probable d'impacts physiques directs sur les ressources du patrimoine culturel connues et inconnues, avec la possibilité d'éliminer partiellement ou totalement ces ressources. Les impacts directs peuvent être uniques, non réversibles et permanents. À moins que le principe d'évitement ne soit adopté en premier lieu, les mesures d'atténuation ne réduiront pas de manière significative l'effet résiduel prévu de cet impact sur le patrimoine culturel. Toutefois, certains sites sacrés pourraient être déplacés. Impacts indirects : Les ressources du patrimoine culturel sont susceptibles d'être impactées indirectement par l'introduction d'éléments intrusifs visuels, auditifs ou de poussière dans leur environnement physique. Les impacts indirects comprennent également la restriction de l'accès aux ressources existantes 	<ul style="list-style-type: none"> Un Plan de Gestion du Patrimoine Culturel (PGPC) sera élaboré pour le Projet afin de s'assurer que toutes les ressources du patrimoine culturel sont prises en compte et gérées de manière adéquate. Intégration du patrimoine culturel dans le mécanisme de gestion des plaintes de la communauté. Pour les éléments patrimoniaux rencontrés dans l'empreinte directe du Projet, une mesure d'atténuation efficace consisterait à les contourner par une nouvelle conception ou, si possible, par un enlèvement sûr, convenu et autorisé, dans des conditions prescrites.

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
	<p>du patrimoine culturel à la suite des phases de construction ou d'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Impacts cumulatifs : Impacts sur le patrimoine culturel résultant des changements progressifs causés par les projets environnants dans le passé, le présent ou l'avenir raisonnablement prévisible, combinés aux impacts de ce Projet. 	
Déversements et fuites	<ul style="list-style-type: none"> Un certain nombre de produits chimiques et matériaux dangereux sont utilisés, stockés et manipulés pendant la construction et l'exploitation, tels que le cyanure, l'huile diesel, le fioul lourd, l'huile moteur, le fluide hydraulique et la peinture. S'ils sont manipulés et stockés de manière inappropriée, ces produits chimiques peuvent se répandre ou se libérer dans l'environnement et contaminer les récepteurs environnementaux tels que le sol, l'air, les eaux de surface ou les eaux souterraines. La gravité de l'impact dépend de divers facteurs, tels que l'ampleur du déversement ou de la fuite et les caractéristiques du rejet. 	<ul style="list-style-type: none"> La prévention des fuites. Les zones de stockage des matières dangereuses doivent être conçues de manière à inclure un confinement approprié. Les kits et équipements de lutte contre les déversements présents sur le site pour faire face à la pollution. Etablir un lien avec le plan d'intervention d'urgence et le plan de gestion des déchets pour contenir les déversements imprévus ou d'autres événements imprévus. Les zones où se produisent des déversements de contaminants du sol doivent être excavées (jusqu'à la profondeur de la contamination), évacuées et remises en état de manière appropriée.
Incendie / Explosion	<ul style="list-style-type: none"> Les incendies et les explosions résultant des activités du Projet pourraient provoquer des accidents graves ou catastrophiques. Les sources potentielles d'incendie et d'explosion pendant les phases de construction et d'exploitation sont dues aux matériaux inflammables, aux travaux à chaud, à la fumée, aux défaillances des installations électriques, aux chocs électriques et à l'explosion des transformateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des systèmes de surveillance, tels que des caméras et des capteurs, afin de détecter les incendies le plus tôt possible. Veiller à ce que le personnel travaille dans le respect des normes et suive strictement les procédures de travail, afin d'éviter tout incident, et dispenser au personnel une formation à la gestion des explosions et des incendies. Tous les systèmes de prévention et de lutte contre l'incendie doivent être régulièrement inspectés et entretenus par des personnes responsables.

Ressource / Récepteurs	Résumé des impacts	Mesure(s) d'atténuation et d'amélioration
		<ul style="list-style-type: none"> Créer un centre de premiers secours et le doter de personnel formé aux premiers secours. Le centre de premiers secours doit être équipé d'un camion de pompier, une ambulance, de matériel de premiers secours suffisant, d'une trousse de premiers secours et de médicaments.
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> Les risques d'inondations concernent les puits de mine, les installations de stockage des déchets, les installations de traitement et d'épuration des eaux, la centrale électrique et l'infrastructure de transmission électrique, l'environnement biophysique, la population locale, les voies d'accès et les routes d'approvisionnement, ainsi que le personnel du Projet. 	<ul style="list-style-type: none"> Une première étape importante de la gestion des inondations et de la conception des défenses contre les inondations consiste à connaître avec précision les niveaux et les vitesses d'inondation potentiels. Par conséquent, une étude actualisée des inondations utilisant des données topographiques à plus haute résolution sera réalisée.

Des plans de gestion autonomes seront nécessaires pour le Projet :

- Plan de gestion de la qualité de l'air et émissions des gaz à effet de serre ;
- Plan de gestion du bruit et des vibrations ;
- Plan de gestion de l'eau ;
- Plan de gestion des sols et du contrôle de l'érosion ;
- Plan de gestion des déchets ;
- Plan de gestion de la biodiversité ;
- Plan de gestion de la santé et de la sécurité communautaire ;
- Plan de gestion des risques, dangers, catastrophes et urgences environnementales ;
- Plan de gestion des afflux et l'immigration induit par le projet ;
- Plan d'engagement des parties prenantes et mécanisme de recours des plaintes ;
- Plan de restauration des moyens de subsistance ;
- Plan d'action de réinstallation ;
- Plan de gestion de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;
- Plan de contenu local ;
- Plan de développement communautaire ;
- Plan de gestion du patrimoine culturel ;
- Plan de gestion du trafic et des transports ;
- Plan de gestion de la santé et de la sécurité au travail ;
- Plan de fermeture et de restauration du site.

Ces plans sont élaborés dans le cadre de l'EIES à un niveau conceptuel, dans volume 3, chapitre 16. Ils seront développés et mis en œuvre au cours des étapes suivantes du projet.



ERM

ERM POSSEDE PLUS DE 160 BUREAUX DANS LES PAYS
ET TERRITOIRES SUIVANTS A TRAVERS LE MONDE

Argentina	The Netherlands
Australia	New Zealand
Belgium	Peru
Brazil	Poland
Canada	Portugal
China	Puerto Rico
Colombia	Romania
France	Senegal
Germany	Singapore
Ghana	South Africa
Guyana	South Korea
Hong Kong	Spain
India	Switzerland
Indonesia	Taiwan
Ireland	Tanzania
Italy	Thailand
Japan	UAE
Kazakhstan	UK
Kenya	US
Malaysia	Vietnam
Mexico	
Mozambique	

ERM London

2nd Floor Exchequer Court
33 St Mary Axe
London
EC3A 8AA United Kingdom

T: +44 (0) 20 3206 5200

F: +44 (0) 20 3206 5440

www.erm.com